



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances

FINA • NUMÉRO 026 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 1^{er} avril 2014

—
Président

M. James Rajotte

Comité permanent des finances

Le mardi 1^{er} avril 2014

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC)): La séance est ouverte. C'est la 26^e séance du Comité permanent des finances.

Je vais demander à tous mes collègues, ainsi qu'aux distingués présidents des autres comités, de bien vouloir prendre place.

M. Wallace, je vous remercie.

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Je viens d'arriver et on me reproche déjà quelque chose, monsieur le président.

Le président: Je souhaite la bienvenue à tous nos collègues et à tous nos témoins.

Selon l'ordre du jour, nous poursuivons, conformément à l'article 108(2) du Règlement, notre étude sur l'emploi chez les jeunes au Canada.

Nous allons entendre en premier, l'Association des collègues communautaires du Canada. Bienvenue à Mme Denise Amyot, la présidente-directrice générale.

Nous accueillons la directrice générale, Sarah Watts-Rynard, du Forum canadien sur l'apprentissage. Bienvenue au comité.

Nous avons la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, représentée par M. Brent Farrington. Bienvenue.

Nous avons prévu d'entendre un représentant de la Fédération étudiante universitaire du Québec, mais nous attendons toujours ce monsieur.

Nous avons Bonnie Schmidt, la fondatrice et présidente de Parlons Sciences. Bienvenue encore une fois au comité.

Nous accueillons Frank Smith, coordonnateur national de l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire.

Nous vous souhaitons à tous la bienvenue. Vous aurez chacun cinq minutes pour présenter une déclaration préliminaire et nous passerons ensuite aux questions des membres du comité.

Nous allons commencer par l'Association des collègues communautaires du Canada. Allez-y.

[Français]

Mme Denise Amyot (présidente-directrice générale, Association des collèges communautaires du Canada): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous et à toutes.

Étant donné que le taux de chômage chez les jeunes est deux fois plus élevé que le taux moyen national et qu'il y a peu d'amélioration depuis la reprise économique, le gouvernement du Canada doit jouer un rôle de leader pour maximiser les possibilités d'emplois qui s'offrent aux jeunes.

[Traduction]

L'Association des collèges communautaires du Canada, que je représente, est le porte-parole national et international de 133 écoles polytechniques, instituts et collèges publics qui desservent plus de 3 000 collectivités isolées, rurales et urbaines, d'un bout à l'autre du Canada.

Les mesures ciblées pour les jeunes handicapés; j'aimerais commencer par recommander que soient prises des mesures ciblées de façon à augmenter les possibilités d'emploi pour les jeunes défavorisés: ceux qui sont au chômage et qui n'étudient pas, les jeunes autochtones et ceux qui ont une invalidité. Il faut les inciter à participer davantage aux études postsecondaires et à entrer sur le marché du travail en renforçant les programmes fédéraux existants, y compris en augmentant le financement du programme de soutien postsecondaire administré par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour que tous les étudiants inuits et des Premières Nations qui ont droit à ce financement puissent y avoir accès.

Deuxièmement, il faut augmenter, par le biais du Programme canadien de prêts aux étudiants, le nombre des bourses accordées aux jeunes provenant de familles à faible revenu, aux jeunes handicapés ainsi qu'aux jeunes qui n'ont pas le statut d'Indien, et qui ne sont pas Métis.

Troisièmement, nous devons renforcer la capacité des organismes autochtones financés par la stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones de façon à améliorer les services d'orientation professionnelle, la préparation à l'emploi et la formation en compétences essentielles. Il faut également lancer des initiatives pour appuyer le perfectionnement ainsi que les programmes passerelles en sciences et en mathématiques pour les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ou qui ne possèdent pas les compétences et les cours préalables exigés pour les programmes postsecondaires. Comme le comité le sait, la plupart des nouveaux emplois font appel à des compétences en sciences et en mathématiques. Les sciences et les mathématiques sont à la base de nombreux postes dans des secteurs clés comme la construction, les TI, la santé, l'ingénierie et l'environnement. Le Canada doit faire davantage pour encourager les sciences chez les jeunes. Nous devons renforcer la capacité des collèges et des instituts à rejoindre les jeunes défavorisés et faciliter l'accès et les passerelles vers les programmes de perfectionnement et les études postsecondaires, y compris vers l'apprentissage.

Quant au soutien accordé aux jeunes sous-employés, il faut adopter des mesures ciblées pour améliorer les possibilités offertes aux près de 450 000 jeunes qui sont mal intégrés au marché du travail. Trente-trois organismes industriels nationaux et l'ACCC se sont réunis pour former une coalition industrie-collèges dans le but de répondre aux défis que posent l'emploi et l'innovation. Les organismes industriels soulignent la nécessité de diffuser une meilleure information sur le marché du travail ainsi que l'importance de dissiper les mythes au sujet de la valeur des programmes d'études supérieures, des diplômes et des certificats décernés par les collèges et les instituts. Bien souvent, les titres de compétence attribués par les collèges et les instituts sont considérés comme de qualité médiocre, ce qui, nous le savons, n'est pas le cas.

Tous les programmes des collèges et instituts sont élaborés avec la participation des employeurs pour faire en sorte que les diplômés possèdent les compétences recherchées par les employeurs. Il serait bon que les jeunes sous-employés connaissent les 660 programmes aboutissant à un diplôme ou un certificat d'études supérieures qu'offrent les 56 écoles polytechniques, instituts et collèges qui constituent nos membres. Ce sont des programmes d'un an, extrêmement spécialisés et axés sur l'emploi. Ces programmes exigent un diplôme postsecondaire ou un baccalauréat. Il est très intéressant de mentionner que notre population étudiante comprend maintenant 22 % d'étudiants qui ont déjà fréquenté l'université.

Pour répondre aux besoins des jeunes sous-employés, l'ACCC recommande que le gouvernement fédéral prenne l'initiative de favoriser la diffusion de l'information relative au marché du travail national, tant sur le côté offre que sur le côté demande, pour que les jeunes disposent de l'information dont ils ont besoin au sujet de la gamme des options d'études postsecondaires qui leur sont offertes ainsi que sur les carrières, les salaires et le temps nécessaire à l'obtention d'un emploi.

• (1535)

Ensuite, il convient de renforcer l'employabilité par l'acquisition de compétences essentielles. Ces compétences sont un élément clé si l'on veut améliorer l'accès à l'emploi et l'employabilité. Les projets en matière de compétences essentielles de l'ACCC financés par l'EDSC achevés en 2013 ont démontré la valeur et l'effet qu'avait la formation en compétences essentielles. Dix-sept projets pilotes collégiaux ont évalué les étudiants et les travailleurs dans l'ensemble du Canada...

Le président: Pouvez-vous conclure?

Mme Denise Amyot: Oui.

Ils ont constaté que 40 à 60 % des répondants ne possédaient pas le niveau 3 en alphabétisation. C'est la raison pour laquelle les compétences essentielles sont tellement importantes.

Enfin, il y a lieu de renforcer le soutien à l'entrepreneuriat et à l'éducation dans ce domaine. Nous recommandons la création d'un projet pilote ayant pour but d'améliorer l'élaboration et la mise en oeuvre d'approches novatrices pour la formation en entrepreneuriat offerte par les institutions postsecondaires. Cela faciliterait la diffusion de modèles et de pratiques exemplaires entre les différentes régions du Canada, favoriserait une culture axée sur l'entrepreneuriat et encouragerait davantage de jeunes à devenir des entrepreneurs.

Je vous remercie.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer au Forum canadien sur l'apprentissage. Allez-y.

Mme Sarah Watts-Rynard (directrice générale, Forum canadien sur l'apprentissage): Je vous remercie.

Merci de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui pour parler de l'emploi chez les jeunes au Canada. Le Forum canadien sur l'apprentissage vous a remis un mémoire dans lequel sont résumées nos recommandations sur la façon de mieux préparer les jeunes Canadiens à profiter des possibilités de carrière dans les métiers spécialisés.

Le Forum canadien sur l'apprentissage est un organisme national sans but lucratif qui s'intéresse à l'apprentissage d'un point de vue pancanadien. L'apprentissage est réglementé par les provinces et les territoires, mais les groupes intéressés estiment qu'il est utile d'établir des passerelles entre les métiers, les secteurs et les diverses régions du Canada. Notre organisme est un porte-parole national qui influence les stratégies en matière d'apprentissage par le biais de la recherche et de la coopération. En plus de fournir des points de vue impartiaux découlant de recherches, nous établissons des réseaux avec les intéressés pour partager les pratiques prometteuses et promouvoir l'apprentissage comme voie postsecondaire fructueuse.

L'apprentissage relève principalement des provinces et des territoires, mais j'estime qu'il y a un rôle important à jouer au palier national.

Pour ce qui est de votre étude actuelle, j'aimerais faire porter mes remarques sur l'intérêt de l'apprentissage intégré au travail de façon à faciliter l'obtention d'un emploi, à mieux préparer les jeunes à combler les postes dans les métiers spécialisés, à améliorer la visibilité et l'attrait des programmes d'apprentissage et à fournir un soutien pour faciliter la certification des étudiants.

Au Canada, les jeunes ont un excellent accès à l'éducation postsecondaire et disposent d'un large choix lorsqu'il s'agit de programmes et d'institutions. Disposer d'un accès à l'éducation supérieure est un avantage considérable; cependant, grâce à cet accès, l'éducation est devenue une fin en elle-même. Les jeunes qui n'ont pas eu d'emploi à temps partiel pendant leurs études secondaires pourraient fort bien entrer à l'université sans savoir quelles sont les compétences requises pour réussir sur le marché du travail et sans connaître non plus ce qu'ils peuvent apporter à ce marché.

Les programmes d'apprentissage sont différents, dans la mesure où l'apprenant est un employé. L'apprentissage offre la possibilité d'acquérir sur les lieux de travail, des compétences reliées au métier, d'effectuer un travail qui a de la valeur pour l'employeur. Parallèlement, il permet la mise en pratique des compétences reliées au lieu de travail comme la capacité de travailler en équipe, la communication, l'attitude, le respect des délais. Lorsqu'un apprenti est certifié, il possède les qualifications requises et une expérience de travail ce qui est un avantage énorme pour lui.

L'apprentissage soulève toutefois quelques difficultés. Les étudiants brillants sont rarement encouragés par leurs parents, leurs professeurs ou leurs amis à faire carrière dans des métiers spécialisés. Dans un sondage auprès des jeunes que nous avons effectué l'année dernière, 24 % d'entre eux pensaient que les métiers convenaient davantage aux hommes qu'aux femmes. Cette situation reflète ce qu'un étudiant nous a déclaré: « Les métiers spécialisés sont présentés favorablement comme une option pour les étudiants peu doués pour les études. Un de mes amis pensait devenir mécanicien, mais un bon nombre de nos professeurs lui ont dit qu'il valait mieux que ça. »

Nous avons certes constaté que les jeunes étaient davantage disposés de nos jours à envisager des carrières dans des métiers spécialisés, mais 53 % des étudiants ont déclaré qu'un diplôme universitaire était leur premier choix pour ce qui est des études postsecondaires. L'apprentissage a été choisi que par moins de 20 % d'entre eux. Cela reflète la pérennité du préjugé contre l'apprentissage, conçu comme une voie postsecondaire.

Les étudiants qui ont des résultats médiocres à l'école sont encore orientés vers les métiers, mais ils constatent qu'il faut posséder de solides compétences en mathématiques, en sciences et en technologie pour réussir. Franchement, il faudrait orienter nos jeunes qui sont capables de résoudre des problèmes à trois dimensions et qui souhaitent travailler avec leurs mains vers les possibilités qu'offrent les différents métiers.

Lorsque je dis qu'il faut orienter les jeunes vers ces possibilités, je crois qu'il est possible d'améliorer beaucoup cette orientation. Il est certes utile d'informer les jeunes au sujet des métiers en général, mais il faut également leur expliquer où se trouvent concrètement et localement ces possibilités. La réalité est que les pénuries de compétences varient considérablement d'une région à l'autre.

Enfin, j'estime qu'il faudrait faire davantage pour appuyer les possibilités d'emploi longue durée chez les apprentis. Étant des employés non titularisés, ils sont particulièrement vulnérables en cas de congédiement. Les difficultés sur le plan de l'emploi peuvent mettre un terme à une carrière spécialisée avant qu'elle ait même commencée. Comme solution, on peut proposer des regroupements de petits employeurs qui peuvent s'engager auprès des apprentis locaux ou des politiques et des programmes qui reconnaissent que les apprentis sont des apprenants.

Le FCA propose trois recommandations dans le mémoire qu'il a remis au comité. Ce sont là les domaines où j'estime que le gouvernement fédéral pourrait apporter une contribution importante à l'emploi chez les jeunes dans le domaine des métiers spécialisés.

Je vous remercie.

•(1540)

Le président: Je vous remercie pour votre exposé.

Nous allons maintenant entendre la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Allez-y.

M. Brent Farrington (coordonnateur interne, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants): Je vous remercie de m'avoir invité.

On a fait croire beaucoup de choses aux jeunes Canadiens. On leur a dit que, s'il prenait l'initiative de faire des études supérieures, ils auraient un travail stable, bien rémunéré, qui leur permettrait de rembourser facilement leurs prêts étudiants et qu'ils auraient pendant toute leur vie des revenus élevés.

Malheureusement, la réalité à laquelle les jeunes Canadiens font face est fort différente. Même s'ils représentent moins de 20 % de la main-d'oeuvre, la moitié des 430 000 emplois qui ont été perdus au cours de la dernière récession étaient ceux de Canadiens âgés de 15 à 24 ans. À l'automne 2013, 56 000 seulement des nouveaux emplois nets créés depuis 2009, soit un faible 0,5 %, ont été obtenus par des jeunes Canadiens.

Depuis 2009, l'économie canadienne a créé plus d'un million d'emplois. Pour suivre la croissance de la population, il aurait toutefois fallu que l'économie en crée 280 000 de plus. Cet élément, en plus de l'impact financier qu'ont les travailleurs expérimentés, a aggravé la concurrence qui se joue pour obtenir les emplois créés; Statistique Canada rapporte aujourd'hui qu'il y a 6,3 chômeurs

canadiens pour chaque emploi offert. Malheureusement, la plupart des emplois créés au Canada tombent dans la catégorie des emplois précaires, avec des salaires faibles ou stagnants, souvent sans avantages sociaux, et avec une faible sécurité par rapport aux années précédentes. Il est encore plus troublant de constater qu'il existe une tendance qui oblige les jeunes à travailler gratuitement en acceptant des stages non rémunérés. On a calculé qu'il y aurait près de 300 000 postes de stages non rémunérés au Canada cette année.

Les emplois bien rémunérés et intéressants sont difficiles à trouver depuis la récession, mais les frais de scolarité des établissements postsecondaires dans l'ensemble du pays ont continué à augmenter à des niveaux supérieurs à celui de l'inflation. La moyenne des frais de scolarité pendant l'année universitaire 2008-2009 était de 4 700 \$. Avançons de cinq ans, cinq ans seulement, et ce montant a augmenté de plus de 1 000 \$ pour passer à 5 700 \$ par année.

En juillet 2012, il y avait 1,1 million d'emprunteurs qui devaient rembourser des prêts d'études canadiens. Plus de la moitié d'entre eux devaient être remboursés et 17 % de ces remboursements étaient inférieurs aux montants qui devaient être payés aux termes de la Loi. Au Canada, les coûts de l'éducation postsecondaire sont à peu près le double de la moyenne de l'OCDE. Si la tendance se maintient, les enfants nés en 2011 devront sans doute payer 139 000 \$ pour obtenir le diplôme d'un programme de quatre ans.

À l'heure actuelle, la dette étudiante des Canadiens est évaluée à près de 28,3 milliards de dollars d'après Statistique Canada. Un endettement aussi élevé compromet la capacité des Canadiens d'intégrer et de participer à l'économie, une fois obtenu leur diplôme. Les jeunes Canadiens attendent de plus en plus longtemps avant d'acheter une maison ou de fonder une famille et avec un endettement étudiant aussi lourd, la perspective de lancer une entreprise est très mince. Ces effets vont également se répercuter sur l'économie globale puisqu'on a calculé qu'au cours des 20 prochaines années, les salaires perdus ou les gains à long terme vont marquer les jeunes Canadiens en raison de leur sous-emploi et du chômage, ce qui va entraîner une perte de 23,1 milliards de dollars.

La concurrence de plus en plus vive à laquelle se livrent les candidats aux emplois offerts favorise de façon disproportionnée les travailleurs âgés qui ont plus d'expérience. Cela s'explique en partie par le fait que les employeurs ne fournissent pas de formation en cours d'emploi. Les investissements consacrés à la formation des employés ont diminué de 40 % depuis 1993. Les générations précédentes avaient accès à la formation en cours d'emploi, mais lorsque les jeunes Canadiens veulent obtenir une formation et de l'expérience en dehors des salles de classe, ils sont de plus en plus souvent obligés de le faire en travaillant gratuitement, bien souvent en faisant des stages non rémunérés. Ces stages favorisent les étudiants qui ont peu ou pas de dettes ainsi que les jeunes Canadiens qui viennent de familles à revenu élevé puisqu'ils sont en mesure de se passer d'un revenu. Ceux qui sont lourdement endettés ou qui viennent de familles à faible revenu, se retrouvent bien souvent au chômage ou occupent des emplois en dehors de leur domaine, ce qui contribue souvent à une dégradation de leurs compétences et à une perte de possibilités de réseautage.

Le taux de chômage chez les jeunes au Canada est proche de 14 %. Cela représente déjà le double du taux de chômage dans l'ensemble de la population, mais il est important de noter que, si ce taux tenait vraiment compte de toutes les personnes qui travaillent dans des emplois précaires sans l'avoir voulu, des jeunes qui n'obtiennent pas le nombre d'heures souhaitées, des diplômés qui retournent aux études parce qu'ils ne trouvent pas de travail ou des jeunes Canadiens obligés de travailler gratuitement ou d'accepter des stages non rémunérés, ce chiffre serait en fait de 27 %. En réalité, le Canada détient le record peu enviable d'être le seul pays de l'OCDE où la majorité des diplômés universitaires gagnent moins que le revenu national médian.

Pour lutter contre le chômage des jeunes et l'inégalité intergénérationnelle, notre fédération, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, recommande que le gouvernement fédéral élabore une stratégie pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, ainsi que contre les stages non rémunérés qui comprendraient comme première mesure la collecte de données concernant l'emploi pour les jeunes diplômés, en travaillant avec les provinces pour instituer des normes d'emploi pour le travail précaire et les stages, ainsi que la capacité de faire respecter ces normes et de supprimer la pratique des stages non rémunérés au sein des agences du gouvernement fédéral.

● (1545)

Merci.

Le président: Je vous remercie pour votre exposé.

[Français]

Nous entendons maintenant M. Thierry Morel-Laforce, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Monsieur Morel-Laforce, vous disposez d'une période de cinq minutes.

M. Thierry Morel-Laforce (président, Fédération étudiante universitaire du Québec): Je remercie le Comité permanent des Finances de me recevoir. Je suis président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, la FEUQ. Nous représentons 13 associations étudiantes universitaires de partout au Québec, ce qui totalise plus de 125 000 étudiants de tous les cycles.

Ma présentation portera surtout sur une recherche menée par la FEUQ en 2009 au sujet du travail rémunéré et des études universitaires. Elle reprend les résultats de sondages faits en 2009 auprès de 15 000 étudiants du Québec. Je vais donc traiter de la situation de l'emploi chez les étudiants universitaires du Québec.

Il est important de dresser ce portrait. La situation de l'emploi chez les étudiants est rarement étudiée, étant donné que leur occupation principale n'est pas de travailler, mais bien d'étudier. Tout de même, l'emploi pendant les études universitaires ressemble de plus en plus à une norme et n'est plus une exception aujourd'hui.

La littérature scientifique indique que la décision de travailler est fortement influencée par les besoins financiers. Une étude du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec indique que 70 % des revenus d'emplois des étudiants sont utilisés pour le logement, la nourriture et les frais de scolarité. Vous comprendrez que ces dépenses ne peuvent pas être ignorées par les étudiants.

De 1980 à 2009, le taux d'emploi des étudiants pendant les études à temps plein est passé de 25 %, tous cycles confondus, à 58 % chez les hommes, et à 69 % chez les femmes de premier cycle. Pendant ce temps, le taux d'emploi pendant l'été a très peu changé. Il est supérieur au taux d'emploi canadien moyen pour l'emploi pendant les études.

En 2009, l'enquête menée par la FEUQ révélait que les étudiants de premier cycle à temps plein travaillaient en moyenne près de 19 heures par semaine, alors que plus de 42 % des étudiants travaillaient plus de 20 heures par semaine. Leur revenu moyen s'établissait à 10 500 dollars par année. Chez les étudiants des cycles supérieurs, la moyenne s'établissait à 21 heures par semaine et leur revenu moyen était de 12 500 dollars par année.

Une corrélation importante existe entre le travail et l'endettement étudiant. L'enquête de la FEUQ et son état des lieux subséquent sur l'endettement a relevé que le travail était l'une des premières solutions à l'endettement. Les étudiants travaillant moins ont un taux d'endettement plus élevé, et ce, peu importe la source de l'endettement. On parle ici de prêts et de bourses gouvernementaux, de prêts privés, de marges de crédit, de cartes de crédit et aussi d'endettement familial.

On voit cependant que l'emploi occupé par les étudiants a, la plupart du temps, un effet négatif sur le cheminement académique. On constate que 55 % des étudiants de premier cycle considèrent que leur emploi n'est pas complémentaire à leur domaine d'étude, que 44 % déclarent que leur emploi a un impact négatif sur leur rendement scolaire, c'est-à-dire les résultats scolaires, et que 32 % affirment que ce même emploi est la cause d'un allongement des études.

Plusieurs facteurs font en sorte qu'il est nécessaire pour les étudiants de travailler. C'est le cas des femmes qui sont considérablement plus nombreuses à concilier le travail et les études. Il en est de même pour les étudiants de première génération, c'est-à-dire ceux dont les parents n'ont pas de diplôme universitaire et ceux qui proviennent de milieux modestes. Il en va de même pour les étudiants-parents pour qui la conciliation études-travail-famille peut avoir des répercussions négatives sur le rendement scolaire. Plus de 62 % d'entre eux mentionnent devoir allonger leurs études.

Globalement, les étudiants qui ne bénéficient pas d'une aide financière sous forme de bourses, ou dont les revenus d'été sont plus bas, sont ceux qui doivent travailler le plus pendant leurs études. Leur rendement académique et leur cheminement scolaire subissent le plus d'impact. Ceux qui choisissent, quant à eux, la voie de l'endettement sont les moins susceptibles de poursuivre des études de cycles supérieurs, mais aussi d'acheter une maison, de fonder une famille ou encore de démarrer une entreprise.

Les étudiants des cycles supérieurs, dont les étudiants-chercheurs, travaillent plus que leurs homologues de premier cycle. Conséquemment, ils vivent des contraintes académiques avec plus d'intensité. Ils retardent ainsi leur entrée officielle sur le marché du travail.

Devant ces constats, la FEUQ recommande fortement d'augmenter le financement du programme d'été d'Emploi-Québec afin que les étudiants puissent concentrer leur temps de travail durant l'été et éviter le surendettement, les conséquences négatives sur le rendement académique et accélérer leur entrée sur le marché du travail.

Pour les étudiants des cycles supérieurs, qui doivent concilier les études et le travail et, souvent, les études, le travail et la famille, il est nécessaire d'augmenter le niveau de financement des différents organismes subventionnaires afin d'assurer qu'un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiants-chercheurs se dévouent à leurs projets d'étude ainsi qu'à leurs projets de recherche.

Encore aujourd'hui, trop d'étudiants méritants ne sont pas subventionnés pour leurs projets d'études et doivent renoncer à la poursuite d'études supérieures, surtout lorsqu'ils accumulent une plus grande dette étudiante que la moyenne.

Je vous remercie.

• (1550)

Le président: Merci beaucoup de votre présentation.

[Traduction]

Nous allons maintenant entendre Parlons Sciences. Allez-y.

Mme Bonnie Schmidt (fondatrice et présidente, Parlons Sciences): Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'adresser au comité.

À titre de fondatrice de Parlons Sciences, j'ai passé les 20 dernières années à aider les jeunes Canadiens à se préparer à entrer dans un monde du travail très différent et à s'y épanouir. Je pense que mon message essentiel est que j'invite vraiment le comité à réfléchir aux vastes problèmes que pose la question suivante: comment amener les jeunes à penser au travail qu'ils souhaitent exercer. À quel âge commençons-nous à penser à ce genre de choses?

Parlons Sciences est un organisme caritatif oeuvrant au niveau national qui offre des programmes éducatifs aux jeunes tout au long de leur développement, du préscolaire jusqu'aux études postsecondaires et universitaires. Nous les aidons à acquérir les compétences et les attitudes essentielles qui sont de plus en plus demandées dans notre économie du savoir. Pour ce faire, nous les faisons participer à des expériences d'apprentissage pratiques dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, aussi appelés les STIM.

Chaque année, nous collaborons avec 40 universités et collèges — nous avons une liste d'attente d'autres établissements qui aimeraient y participer également — pour déployer plus de 3 000 bénévoles qui cherchent à rejoindre les étudiants. La moyenne d'âge de nos bénévoles se situe au début de la vingtaine. Nous oeuvrons aussi auprès de milliers d'enseignants afin qu'ils disposent du soutien dont ils ont besoin pour appuyer leurs élèves dans ce qu'ils veulent faire dans la vie et à trouver des renseignements à ce sujet.

Je dois avouer que les programmes d'emplois d'été pour les jeunes d'EDSC nous aident beaucoup. Je vous invite donc vivement à les préserver. Ils facilitent grandement le fonctionnement des organismes caritatifs.

Aujourd'hui, j'aborderai un certain nombre de points concernant l'emploi chez les jeunes. Je tiens simplement à souligner d'une part, que nous devons faire mieux pour aider les jeunes à comprendre l'importance d'acquérir les compétences en constate évolution qui sont nécessaires pour obtenir un emploi, et d'autre part, que nous devons amorcer le processus beaucoup plus tôt.

Ma première remarque est que les STIM sont à la base des perspectives d'emploi au XXI^e siècle. Ces dernières années, Parlons Sciences a produit plusieurs rapports qui examinent les perspectives d'emploi actuelles et projetées, puis leurs liens avec l'apprentissage des STIM. Nous avons constaté qu'une proportion grandissante d'emplois nécessitent des compétences et des connaissances en STIM, peu importe le cheminement postsecondaire menant à ces emplois. Je tiens vraiment à insister sur ce dont ont parlé les deux premiers témoins — les études universitaires, collégiales ou les programmes de formation professionnelle sont nécessaires. Nous avons constaté que les STIM sont vraiment à la base de ces trois parcours.

Nous avons estimé que plus de 70 % des emplois nécessitent une certaine formation en STIM, où ces compétences sont un facteur positif, et ces données ne sont fondées que sur les emplois que nous connaissons en ce moment. Nous avons besoin de compétences en STIM pour les ingénieurs et les techniciens en génie, les travailleurs de la santé, les agriculteurs et les opérateurs de machinerie lourde, et la liste est loin de s'arrêter là. Nous devons cesser de croire que les mathématiques et les sciences sont réservés aux laboratoires de recherches. Elles sont vraiment importantes pour les emplois canadiens.

Et pourtant, malgré cette demande croissante de talents liés aux STIM, moins de la moitié de nos enfants quittent l'école secondaire en ayant suivi les cours requis pour continuer leurs études. En fait, moins de 20 % des diplômés ont suivi un cours de physique. Or, lors d'une rencontre que j'ai eue récemment avec un collège de la côte Est, les professeurs ont confirmé que les cours avancés de physique et de calcul intégral faisaient partie des préalables requis pour l'admission à leur programme des métiers de l'industrie automobile. Lorsque les jeunes quittent l'école secondaire, 80 % de ce groupe disparaît.

L'apprentissage des STIM prépare les gens non seulement à des professions à forte demande, comme nous le pensons habituellement, mais également à des professions peu spécialisées, qui ne sont plus ce qu'elles étaient il y a une génération en raison de l'évolution technologique. La plupart des jeunes ne savent pas à quel point les sciences peuvent leur ouvrir des portes, alors ils abandonnent ces cours. Nous devons en faire davantage pour sensibiliser les jeunes à la valeur de l'apprentissage des STIM pour tous les emplois offerts au Canada, pour toutes les perspectives d'emploi. Trop de jeunes quittent l'école. Ils n'ont pas d'information au sujet des carrières. Ils ne voient pas le rapport. Ils ne comprennent pas que cela concerne leurs possibilités d'avenir.

Pendant que nous parlons de compétences administratives, j'ai quelques idées que nous pourrions aborder au cours de la période de questions.

Mon deuxième point est l'importance de multiplier les possibilités de bénévolat parce qu'il permet d'acquérir de précieuses compétences améliorant l'employabilité. Nous dépendons beaucoup du bénévolat que font des milliers d'étudiants diplômés, des étudiants de premier cycle et des étudiants des collèges des différentes régions du pays. Il y en a dans toutes les régions qui s'occupent bénévolement de programmes pratiques. Nous avons environ une centaine de coordonnateurs étudiants qui étudient à l'heure actuelle pour obtenir leur maîtrise ou leur doctorat et ils font en même temps ce genre de travail comme bénévoles sur leurs campus. En agissant ainsi...

• (1555)

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Bonnie Schmidt: Très bien. Notre recherche indique que nous renforçons énormément leurs compétences en matière d'employabilité.

Le troisième point que j'aimerais aborder concerne le développement des talents, qui commence à la garderie. J'ai mentionné plus tôt que j'invitais vivement le comité à définir à quel moment un enfant commence à penser à ce qu'il va faire. Bien trop souvent, nous demandons aux enfants, même très jeunes, ce qu'ils veulent faire quand ils seront grands, mais ensuite, nous ne poursuivons pas vraiment la conversation. J'ai constaté qu'environ 20 % seulement des parents parlent des possibilités d'emploi à leurs enfants et vont jusqu'à mentionner le genre de cours préalables dont ils auraient besoin pour le domaine choisi.

Mon quatrième point, c'est que le Canada est le seul pays développé qui n'a pas de ministère de l'Éducation nationale ou de secrétariat d'État à l'apprentissage. Cela nous incite souvent à éviter les discussions qui pourraient regrouper les différents secteurs et nous donner un projet à long terme. C'est pourquoi j'invite le comité à réfléchir au rôle que nous pouvons jouer au palier national pour préparer notre avenir.

Je vous remercie.

Le président: Très bien, je vous remercie.

Nous allons maintenant entendre l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire.

M. Frank Smith (coordonateur national, Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire): Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de comparaître devant le comité aujourd'hui pour parler de l'emploi chez les jeunes. C'est une question d'importance fondamentale pour le travail que fait notre organisme national.

Je vais principalement parler aujourd'hui de l'emploi des jeunes handicapés de notre point de vue, à savoir un groupe qui représente les étudiants et les diplômés du postsecondaire ayant un handicap.

Depuis sa fondation en 1986, l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire s'est donnée comme mission d'assurer un accès intégral à l'emploi et au travail aux étudiants et aux diplômés handicapés du postsecondaire au Canada. Nous représentons plus de 100 000 personnes handicapées qui étudient dans les collèges et les universités publiques canadiennes. La plupart de nos membres sont des jeunes.

L'ANEHNP est un organisme interhandicap qui est contrôlé par les consommateurs et géré par un conseil d'administration national représentant toutes les provinces et tous les territoires. Nous sommes un organisme autonome, mais également un membre du groupe du Conseil des Canadiens avec déficiences.

Nos activités ont principalement porté sur trois domaines de programme stratégique: la réduction de la dette étudiante, l'expérience des étudiants en classe et sur le campus, l'emploi des étudiants et des diplômés. Conformément à notre mission, l'organisme fonctionne en collaboration avec les organismes postsecondaires intéressés, d'autres organismes nationaux pour handicapés et de nombreux groupes d'étudiants, y compris des groupes nationaux comme la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Nous fournissons également régulièrement des conseils spécialisés à EDSC.

Les principales activités de l'association consistent à tenir un site Web très complet et un portail pour l'aide financière — PrixAccès.ca — et à organiser des rencontres et à faire de la recherche pour nos membres.

Depuis 2005, nous avons organisé 25 conférences relatives au passage de l'école au travail dans diverses villes du Canada dans le but de consulter les jeunes handicapés. Près de 2 000 étudiants et diplômés handicapés des collèges et universités qui sont principalement des jeunes, des employeurs du secteur privé, des professionnels de carrière dans la communauté postsecondaire, des agences d'emploi et d'autres ONG ont participé à ces conférences interactives. Nous avons également créé un programme de bourses national qui a distribué 57 bourses d'une valeur de 3 000 \$ à d'excellents étudiants universitaires et collégiaux handicapés des différentes régions du Canada.

Au cours des deux dernières années, nous avons participé à un projet visant à consulter les centres d'emploi et de carrière sur les

campus des collègues et universités dans l'ensemble du pays pour savoir s'ils offriraient aux étudiants handicapés les services nécessaires. Les jeunes handicapés ont évidemment besoin de davantage de services de soutien de la part des centres d'orientation sur le campus pour veiller à ce qu'ils aient accès à des possibilités de travail d'été et à temps partiel durant l'année scolaire pour renforcer leurs compétences.

Le rapport fédéral de 2013 intitulé *Repenser l'incapacité dans le secteur privé* préparé par le Groupe de travail spécial sur les possibilités d'emploi des personnes handicapées a mentionné une statistique alarmante:

[...] des 795 000 personnes handicapées qui pourraient contribuer à notre économie, mais qui ne le font pas, près de la moitié (340 000) possèdent un diplôme d'études postsecondaires [...] Ces personnes compétentes et qualifiées peuvent occuper de nombreux postes parmi tous les emplois qui, selon les prévisions, exigeront des études postsecondaires, c'est-à-dire deux emplois sur trois.

Parallèlement, le taux de participation global au marché du travail des adultes handicapés en âge de travailler est d'environ 60 %, contre 80 % pour les personnes non handicapées. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2011 démontre que le taux d'emploi des jeunes handicapés âgés de 16 à 24 ans était de 45,7 % et que pour la même cohorte d'âges chez les jeunes non handicapés, ce chiffre était de 56 %. Voilà une grave disparité.

D'après L'Enquête sur la participation et les limitations d'activité de 2006, les personnes handicapées sont plus instruites qu'auparavant et leur profil éducatif est en général semblable aux personnes non handicapées. Cependant, leur participation aux programmes universitaires, par exemple, est sensiblement plus faible que pour la population non handicapée.

• (1600)

Le président: Il vous reste une minute.

M. Frank Smith: Il va falloir que je saute pas mal de choses. Je vais peut-être reprendre plus loin. C'est un document assez long même si nous l'appelons résumé. Je vais aller au coeur du sujet.

Le gouvernement fédéral a mis sur pied un certain nombre de programmes et de mesures de soutien pour les personnes handicapées: les ententes relatives au marché du travail avec les provinces qui fournissent environ 500 millions de dollars en paiements de transfert et le fonds d'intégration. Il y a Connexion compétences, un programme de soutien à la jeunesse, et environ 17 % des participants à ce programme sont des jeunes handicapés.

J'ai six recommandations à vous présenter: que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral encouragent l'embauche, la rétention et la promotion des personnes handicapées dans tous les secteurs de l'économie canadienne, y compris la prise de mesures de soutien pour les handicapés et la mise en place des ajustements nécessaires à la réussite des Canadiens handicapés sur le marché du travail; que le gouvernement fédéral renforce son soutien aux études postsecondaires par le Programme canadien de prêts aux étudiants, en particulier les bourses canadiennes aux étudiants et d'autres mesures comme l'aide au remboursement pour les personnes handicapées, pour que davantage de Canadiens handicapés aient accès aux études postsecondaires, que les programmes comme Connexion compétences soient renforcés pour aider davantage de jeunes handicapés.

Il y en a encore deux: que le gouvernement fédéral continue de travailler avec ses partenaires territoriaux et provinciaux pour veiller à ce que les programmes d'aide financière soient mis en oeuvre de concert pour mieux soutenir les étudiants handicapés qui suivent des études postsecondaires. Et enfin, je reprends la recommandation du Conseil des Canadiens avec déficiences présentée au comité HUMA l'année dernière, la voici:

[...] il devrait y avoir un programme d'investissement stratégique pour les jeunes handicapés — c'est-à-dire les personnes entre 18 et 30 ans — de façon à faciliter la transition de l'école au monde du travail pour qu'elles ne soient pas exclues du marché du travail de façon permanente.

• (1605)

Le président: Merci pour votre exposé.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité.

Monsieur Dubé, s'il vous plaît.

[Français]

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Ma question a plusieurs volets. Elle s'adresse surtout aux représentants des associations étudiantes, soit la FEUQ et la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

Vous avez parlé tous les deux des conséquences qu'entraîne la dette étudiante, non seulement pendant les études, mais surtout par la suite, quand il faut la rembourser. Je vais continuer à marteler le même point que je martèle depuis le début de cette étude, c'est-à-dire l'étude de la Banque TD. Dans cette étude, il est question des conséquences pour un jeune qui vient de finir ses études d'être au chômage ou d'accepter un emploi de type « McJob », comme on les appelle. Il n'y a pas vraiment d'autres expressions qui décrivent ce genre d'emplois. Il s'agit d'emplois qui ne sont pas à la hauteur de leurs talents.

Certaines personnes ne réalisent pas jusqu'à quel point les conséquences de l'endettement peuvent affecter un jeune et le forcer à accepter un emploi pour lequel il n'est pas qualifié ou trop qualifié. J'aimerais entendre les représentants des deux associations à ce sujet, en commençant par M. Morel-Laforce, de la FEUQ.

M. Thierry Morel-Laforce: J'ai mentionné brièvement que le niveau d'endettement des étudiants de premier cycle au Québec est, à la fin du baccalauréat, de 14 000 \$. Le Programme de prêts et bourses du Québec leur permet de rembourser le tout après sept ans, mais il reste que cela influencera leurs choix de vie après leurs études.

Comme je l'ai dit, 60 % des étudiants vont retarder l'achat d'une maison à cause de leur endettement et 40 % remettront à plus tard leur projet de fonder une famille. En outre, 45 % vont retarder le lancement d'une entreprise. Ce sont de jeunes entrepreneurs qui voudraient lancer une entreprise québécoise ou canadienne, mais qui ne pourront pas le faire parce qu'ils sont endettés.

Quarante pour cent des étudiants de premier cycle vont retarder leur passage au cycle supérieur à cause de leur endettement. Ces étudiants sont prêts à contribuer à la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, et à faire avancer les connaissances. On a besoin de tels chercheurs. Toutefois, à cause de leur endettement, les étudiants ne pourront pas apporter leur contribution dans ce domaine.

S'ils sont endettés pendant qu'ils font leurs études, cela risque de prolonger celles-ci. Donc, ce sont des travailleurs qui n'iront

immédiatement pas sur le marché du travail. Comme cela a été mentionné, le salaire n'est pas toujours garanti après les études. Il n'est pas assuré qu'ils vont trouver un emploi. Ce n'est pas parce qu'on a un baccalauréat ou qu'on fait des études de cycle supérieur qu'un emploi nous attend à la sortie. Encore faut-il le trouver. De plus, on ne sait pas quel salaire on gagnera.

M. Matthew Dubé: Le représentant de la FCEE peut-il répondre également à cette question?

[Traduction]

M. Brent Farrington: Certainement. Merci d'avoir posé cette question.

Une des principales raisons pour lesquelles j'ai tellement insisté sur la dette dans mon exposé était que ces deux aspects sont étroitement reliés entre eux. Il n'est pas possible de séparer l'endettement qu'un étudiant accepte aujourd'hui pour obtenir les compétences dont il a besoin de sa capacité à trouver un emploi dans son domaine.

J'ai parlé brièvement des effets de l'endettement d'un étudiant sur la possibilité de trouver du travail à la fin de ses études dans son domaine. Je ne saurais trop insister sur le fait que les stages non rémunérés et ce genre d'emplois précaires entraînent une dégradation des compétences. Les gens perdent les compétences qu'ils ont acquises au cours de leurs études parce qu'ils ne réussissent pas à trouver du travail dans leur domaine. C'est un aspect très grave.

La plupart des gens peuvent trouver un stage non rémunéré dans un domaine donné. Disons qu'un étudiant en ingénierie, par exemple, réussisse à trouver un stage non rémunéré. Il ne peut pas toujours accepter le poste, s'il n'a pas la capacité financière de le faire et s'il doit commencer à rembourser son prêt étudiant. Au Québec, le niveau d'endettement étudiant est plus faible qu'au palier national, mais nous parlons d'une dette de 27 000 \$ au palier fédéral. Selon un rapport récent de Statistique Canada, l'endettement étudiant total actuel est de 28 milliards de dollars.

Je pense que c'est un facteur très important pour certaines personnes, et il influe énormément lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives à l'avenir. À cause de l'endettement, il y a des jeunes qui ne travaillent pas dans le domaine pour lequel ils ont été formés, de sorte qu'ils perdent carrément ces compétences ou alors ils se retrouvent sous-employés.

[Français]

M. Matthew Dubé: Comme il ne me reste qu'une minute, je vais poser une dernière question. Elle sera brève et s'adressera à la FEUQ.

Dans votre réaction au budget, vous parlez beaucoup du retour des jeunes en région. Dans la présente étude, il a beaucoup été question de mobilité, notamment la mobilité au chapitre de l'emploi.

Avez-vous un bref commentaire à formuler à ce sujet?

• (1610)

M. Thierry Morel-Laforce: En fait, c'est une forme d'occupation du territoire. On encourage les jeunes à retourner dans leur région d'origine ou à aller vivre en région une fois qu'ils ont terminé leurs études en milieu métropolitain.

Nos régions sont délaissées par les jeunes. Ils vont dans les grandes villes pour se trouver du travail. En incitant les jeunes à retourner en région, par exemple au moyen d'un crédit d'impôt, on les encourage à peupler ces villes plutôt qu'à les délaissées.

M. Matthew Dubé: Selon vous, on ne le fait pas suffisamment à l'heure actuelle.

M. Thierry Morel-Laforce: Exactement.

M. Matthew Dubé: Pour terminer, M. Farrington aimerait peut-être lui aussi formuler un bref commentaire sur la mobilité des jeunes et le retour en région.

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous abrégé votre réponse, s'il vous plaît?

M. Brent Farrington: Absolument.

L'éducation rurale est un facteur important. Nous avons un système qui encourage certaines industries à concentrer leurs activités dans certains domaines. Dans notre pays, la question de la diversité et des disparités régionales en matière de possibilités d'emploi pose un problème grave. C'est un aspect qui doit être corrigé, absolument.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Saxton. Allez-y.

M. Andrew Saxton (North Vancouver, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être venus aujourd'hui.

Premièrement, je demanderais à Mme Schmidt de nous dire ce que notre gouvernement pourrait faire de plus pour encourager les jeunes Canadiens à se lancer dans des carrières dans le domaine des STIM?

Mme Bonnie Schmidt: Il y a beaucoup d'études internationales qui ont examiné la question des obstacles. Les obstacles varient légèrement selon l'âge du jeune concerné. Au niveau de l'école secondaire, c'est un manque de modèles; il y a également une faille très importante dans la perception de la pertinence de ces matières. Bien souvent, le cours qui est enseigné est très avancé, mais il arrive que la base contextuelle manque.

Un autre aspect est le manque de sensibilisation au choix de carrière. J'ai une jeune fille de 15 ans, et lorsqu'elle revient d'un cours de maths ou de physique, elle dit: « Voilà ce que j'ai fait aujourd'hui. Je ne sais vraiment pas pourquoi je fais cela, ni le genre de travail que je pourrais faire qui m'amènerait à utiliser ce que je viens d'apprendre. Je sais qu'il faut que j'étudie les sciences, parce que tu es ma mère, mais... ».

Des voix: Oh, oh!

Mme Bonnie Schmidt: Une bonne partie de nos activités consistent à étoffer ce contexte auprès des universités, des collèges, de l'industrie et des provinces.

J'aimerais faire remarquer que la plupart des enseignants canadiens n'ont pas de possibilités d'emploi en dehors de la salle de classe, et pourtant il y a 50 ans, nous aurions été en train de parler de la façon d'inciter nos jeunes à continuer leurs études. La moitié de nos diplômés ne finissaient même pas leurs études secondaires dans une société agricole et ils ne possédaient pas ces compétences. Aujourd'hui, tout d'un coup, nous disons que les provinces doivent s'en charger, les professeurs doivent s'en charger, et pourtant, le monde du travail est extrêmement différent de ce qu'il était il y a 50 ans.

M. Andrew Saxton: Il semble donc qu'il faudrait de meilleurs services d'orientation: mentorat, modèles et choses du genre.

Mme Bonnie Schmidt: Modèles, mentorat, contextualisation — je n'irais peut-être pas jusqu'à dire qu'il s'agit uniquement de mentorat de choix de carrière, mais c'est certainement un aspect de cette question.

L'autre aspect à ne pas oublier pour ce qui est du domaine des STIM est que nous n'essayons pas simplement de préparer des gens pour des emplois dans l'économie du savoir ou pour des emplois

traditionnels comme des postes d'ingénieur ou de professeur de sciences. Les compétences qui sont en train d'être acquises sont des compétences du XXI^e siècle dont nous disons constamment qu'elles sont essentielles pour les employeurs. La possibilité d'apprendre les sciences en faisant des expériences, en particulier aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, permet d'acquérir un grand nombre de ces compétences.

M. Andrew Saxton: Je vous remercie.

Ma question suivante s'adresse à M. Farrington.

Brent, vous avez mentionné un certain nombre de choses. Tout d'abord, vous avez décrit de façon très vivante les problèmes que connaissent les jeunes Canadiens à obtenir des emplois appropriés. Que fait exactement votre organisation pour aider les jeunes Canadiens à obtenir du travail?

M. Brent Farrington: La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — je ne l'ai pas mentionné au début de mon exposé — est la plus grande organisation étudiante au Canada. Nous représentons plus de 600 000 étudiants d'un bout à l'autre du pays.

Pour ce qui est de nos activités, pour ce qui est de la défense des intérêts des étudiants, nous essayons de faire connaître les problèmes et les préoccupations de nos membres. La plupart des directives qui portent sur la question que vous avez posée viennent de nos membres. Nos membres se réunissent deux fois par ans pour fixer les priorités de nos activités de défense de leurs intérêts, et pour ce qui est des services d'orientation, et des choses de ce genre, nous travaillons en fait en étroite collaboration avec divers partenaires comme l'ACCC, l'AUCC, pour déterminer où ces divers genres de financement, de possibilités de financement, ces bourses en excellence pour la recherche, les choses de ce genre, doivent aller.

M. Andrew Saxton: Vous avez parlé de la question des stages non rémunérés et c'est un grave problème pour vous et votre organisation. Vous avez même été jusqu'à dire que nous devrions supprimer les stages non rémunérés. Voilà la question que je vous pose; si nous devons éliminer les stages non rémunérés et que ces stages n'étaient pas remplacés par des stages rémunérés, est-ce que nous ne perdrons pas toutes ces possibilités qui permettent aux jeunes Canadiens d'acquérir de l'expérience. Que répondez-vous à cela?

M. Brent Farrington: La recommandation que j'ai présentée était que le gouvernement fédéral essaie tout d'abord de montrer la voie aux autres industries et de supprimer cette pratique désuète dont tous les secteurs de notre société ont abusé.

Je pense que l'idée d'acquérir des compétences en faisant des stages est une idée qui est toujours d'actualité, mais les entreprises en abusent. Nous avons des entreprises du secteur de la restauration qui ont des programmes de formation et elles offrent aux étudiants des stages non rémunérés qui consistent à faire la vaisselle. Je ne pense pas que ce soit le genre de compétence qu'un étudiant souhaite obtenir lorsqu'il prend le risque d'accepter un stage non rémunéré. Je dois vous dire franchement qu'à l'heure actuelle, le marché du travail n'est pas structuré de façon à offrir des possibilités qui leur permettraient de renforcer leurs compétences, de sorte qu'ils sont obligés d'acquérir une expérience en acceptant des postes précaires ou, dans le pire des cas, des stages non rémunérés qui en fait ne leur fournissent aucune formation supplémentaire dans leur domaine.

● (1615)

M. Andrew Saxton: J'admets que la situation n'est pas idéale, mais dire que quelqu'un est obligé de faire quelque chose de facultatif est une idiotie.

Mais voici la question suivante.

Le président: Très brièvement...

M. Andrew Saxton: La formation offerte par les employeurs, vous dites, est très insuffisante et c'est une constatation que nous avons également faite; c'est pourquoi nous avons introduit au Canada la subvention canadienne pour l'emploi. Vous devriez donc être satisfait de la subvention pour l'emploi, parce que cela amène l'employeur à s'occuper de formation et d'éducation.

Le président: Une réponse brève, s'il vous plaît...

M. Brent Farrington: Oui, je pense qu'apparemment la subvention canadienne pour l'emploi est une possibilité utile pour les employeurs. C'est dans les détails que cette mesure soulève des problèmes. Nous sommes encore en train d'examiner quels seront ces détails. Nous ne les avons peut-être pas vus le jour du budget, par exemple.

Nous sommes heureux de voir que les provinces ont fait beaucoup de progrès pour ce qui est de négocier avec le gouvernement fédéral au sujet de la subvention pour l'emploi, principalement parce que cette mesure ne peut pas remplacer entièrement le financement nécessaire pour les possibilités d'assurance-emploi, les programmes de recyclage. Je pense donc que cette mesure offre certains avantages. Je ne suis pas tout à fait certain que ce soit le programme parfait, ou qu'il règle ce problème.

Le président: Je tiens à rappeler à mes collègues que nous devons laisser suffisamment de temps aux témoins pour répondre.

Nous allons maintenant passer à M. Brison.

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous de nous avoir présenté vos témoignages et communiqué votre expérience.

Nous effectuons cette étude parce que nous savons qu'il s'agit du marché du travail pour les jeunes Canadiens. Le marché du travail a énormément changé.

J'en parlais avec M. Keddy. Nous comparions nos expériences sur la question de savoir si, lorsque nous étions étudiants, nous réussissions à obtenir des emplois d'été, et ce genre de choses, et il est pas mal plus âgé de moi.

La situation est qu'il y a eu un changement brutal et avec cette récession, nous avons perdu 265 000 emplois pour les jeunes Canadiens — c'est le seul groupe de Canadiens qui n'a pas encore réussi à se rétablir — et c'est ce qui cause, par exemple, une partie des pressions qui explique la tendance à proposer des stages non rémunérés; en effet, même les cabinets d'avocats ne rémunèrent plus leurs stagiaires, ce qui est un grand changement.

Pensez-vous que Statistique Canada devrait suivre les stages non rémunérés pour que nous puissions bien comprendre l'ampleur du problème, parce qu'il est difficile de gérer ce que nous ne mesurons pas?

M. Brent Farrington: Oui, absolument, le point de départ devrait consister à obtenir ce genre de données.

L'hon. Scott Brison: Les emplois d'été ont beaucoup changé ces dernières années et pourtant en 2005, le programme Emplois d'été Canada a créé 70 000 emplois. En 2013, il y en a eu à peu près la moitié de créés. Devrions-nous demander que soit augmenté le financement du programme Emplois d'été Canada? C'est une chose que les députés peuvent faire, et le gouvernement réussit parfois à prendre des mesures très concrètes. S'agit-il là d'un domaine dans lequel, vous pensez tous qu'il faudrait investir?

Pour la question des métiers professionnels et spécialisés, quel serait le meilleur ensemble de politiques et d'approches que l'on pourrait adopter pour restaurer l'image des métiers spécialisés au Canada? Il y a eu une certaine diminution du respect accordé à ces métiers. Si l'on veut regarder les grandes réussites, Frank Stronach était un machiniste et il est devenu le chef d'une entreprise mondiale. Il y a beaucoup de gens qui commencent à travailler dans des métiers spécialisés et qui réussissent très bien dans le monde des affaires et ailleurs.

Le gouvernement fédéral devrait-il jouer un rôle de leader, peut-être en adoptant des approches de commercialisation axées sur l'Internet, notamment pour amener les jeunes et leurs familles à penser aux métiers spécialisés et aux carrières professionnelles?

• (1620)

Mme Denise Amyot: Je suis heureuse que vous abordiez cet aspect parce qu'il est vrai qu'il existe un stigmate à ce sujet. Le stigmate vient des parents. Si vous demandez à la plupart des parents quelle est la profession qu'ils rêveraient voir leurs enfants exercer, ils vous diraient que ce serait qu'ils aillent à l'université. Ils ne pensent jamais aux collèges.

Pourquoi? Ils ne savent pas ce qui se fait dans les collèges. Ils ne savent pas que les collèges offrent des diplômes et des programmes d'études supérieures. Ils ne savent pas qu'un apprenti peut devenir propriétaire. Vous venez de donner un excellent exemple, celui de M. Stronach.

L'autre aspect est que je crois qu'il existe un problème chez les conseillers en orientation — la plupart des conseillers en orientation ont étudié à l'université et ils ne savent pas non plus ce qui se fait dans les collèges — et la même chose pour les professeurs, parce qu'ils reçoivent leur formation à l'université. Cela représente une grande partie du problème.

Le gouvernement pourrait lancer une campagne nationale pour parler des métiers, des diverses carrières qu'ils offrent. Je dirais que les établissements postsecondaires devraient être obligés d'afficher sur leur site Web l'information qui indique ce que font leurs diplômés. Tous les collèges, instituts et écoles polytechniques le font. Cela veut dire que les étudiants savent qu'ils trouveront un emploi dans leur domaine dans les six mois.

L'hon. Scott Brison: Devrions-nous également essayer de changer la conception de l'éducation, de l'apprentissage, de la formation et de l'acquisition de compétences, pour montrer qu'une voie n'exclut pas l'autre et que l'on peut obtenir un baccalauréat dans une université ainsi qu'un certificat d'électricien, par exemple.

Devrions-nous modifier notre modèle de prêt étudiant pour que les étudiants qui ont un baccalauréat en histoire apprennent un métier et pour qu'on leur facilite la tâche?

Mme Denise Amyot: En fait, cela se fait déjà. Il y a un certain nombre de passerelles ou de liens entre les collèges et les universités, qui relie aussi les universités aux collèges. Le problème vient du fait que les gens ne les connaissent pas et que les parents ne les connaissent pas non plus. Tous les sondages sur la façon dont les étudiants effectuent leur choix de carrière montrent que ce sont principalement leurs parents qui les influencent.

Le président: Soyez très brève, madame Schmidt.

Mme Bonnie Schmidt: Je serai très brève.

Je tiens à souligner que ce sont les parents qui influencent le plus les étudiants, mais je ne suis pas sûre qu'il serait bon d'encourager le comité à privilégier un seul domaine.

Nous avons, je crois, une très belle possibilité de parler de la nouvelle génération des emplois au Canada et pour les faire connaître tous. Il n'y a pas suffisamment de jeunes qui ont des diplômes d'ingénierie, de sorte que... Il faut éviter de privilégier une seule voie. À Parlons Sciences, nous mentionnons toujours les trois voies possibles, avec tout le reste: il y a l'université, les collèges et les écoles professionnelles...

Le président: Merci.

Merci, monsieur Brison.

Nous allons maintenant passer à M. Keddy.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à nos témoins.

J'aimerais poursuivre sur les commentaires qu'a faits Mme Schmidt. Nous avons cet énorme — et je n'aime pas du tout utiliser ce mot, parce qu'il est trop utilisé — problème organique qui ne fait que grossir.

Je ne sais pas si l'on peut guérir notre système, mais je pense que nous pouvons intervenir de façon ponctuelle.

Ma première question s'adresse à Brent et à Tierry. Un des problèmes que pose l'endettement étudiant est que les étudiants sont limités quant au montant qu'ils peuvent gagner. S'ils gagnent trop, ils n'ont pas droit à un prêt étudiant. Cela me semble prendre les choses à l'envers. Je ne suis pas sûr d'avoir la réponse, mais ne rencontrez-vous pas ce genre de situation constamment? Le constatez-vous avec les associations étudiantes?

[Français]

M. Tierry Morel-Laforce: Tout à fait. Au Québec, le programme est différent, mais Brent pourra nous mentionner quelle est la situation à l'échelle canadienne.

Au Québec, ce qu'on appelle le revenu protégé remonte à 2004. Il n'a pas été mis à jour depuis cette époque. Les étudiants qui travaillent quatre mois durant l'été au salaire minimum sont pénalisés lorsqu'ils reçoivent leurs prêts et bourses. On parle ici d'un emploi d'été où l'étudiant travaille 40 heures par semaine au salaire minimum. C'est le minimum qu'un étudiant peut faire.

[Traduction]

M. Gerald Keddy: Dans le même sens, est-ce que cette stipulation influence également, sans le vouloir, les emplois que vont accepter les étudiants? Nous avons parlé de sous-emploi, mais c'est un mot que je n'aime pas, mais est-ce que cela touche cette situation?

• (1625)

M. Brent Farrington: Oui, absolument.

Je vais relier mon commentaire à la réponse précédente; un marché du travail diversifié nous rend plus forts. C'est de cette façon que notre situation sera plus solide. C'est ce que nous constatons lorsque nous nous comparons à ce qui se fait ailleurs. La diversité des offres, comme Bonnie l'a souligné, est la principale façon d'avoir un solide marché du travail. Il faut donc encourager les gens à s'engager dans divers domaines.

Quant à l'impact de la dette sur ces choix de carrière et de domaines, il est certain que cela influence les choix de carrière. Les frais de scolarité ont augmenté de 1 000 % au cours des 15 dernières années. Est-ce que les salaires ont eux aussi augmenté de 1 000 %?

M. Gerald Keddy: Denise de l'Association des collèges communautaires du Canada a présenté un certain nombre de

commentaires. L'un d'entre eux était qu'un apprenti peut devenir propriétaire. L'autre commentaire est que les orienteurs professionnels et les enseignants et très franchement, les parents encouragent leurs enfants à se procurer, comme l'a dit M. Brison, un baccalauréat en histoire, avec lequel ils ne peuvent faire grand-chose. C'est une porte d'entrée, mais elle est très étroite.

Il y a une chose qui s'est faite en Nouvelle-Écosse dont j'ai parlé à plusieurs reprises à divers groupes ici. Les deux premières années d'études dans un collège communautaire peuvent désormais compter comme les deux premières années d'études universitaires. Vous pouvez suivre un cours de menuiserie, de machiniste ou d'aide-infirmière et en fait travailler et gagner un bon salaire et vous pouvez ensuite décider d'aller à l'université et suivre des cours de gestion parce que vous voulez exploiter une entreprise.

Quel est l'effet d'une telle mesure sur la façon dont fonctionne cet énorme problème organique que nous essayons de résoudre?

Mme Denise Amyot: Je ne suis pas sûre d'avoir compris la question, mais je peux certainement vous dire...

M. Gerald Keddy: Eh bien, cela se fait-il dans les différentes régions du Canada?

Mme Denise Amyot: Oui, nous le faisons.

M. Gerald Keddy: Dans chaque province et territoire?

Mme Denise Amyot: Oui.

M. Gerald Keddy: Cette mesure pourrait-elle viser non seulement quelques métiers, mais tous les métiers spécialisés?

Mme Denise Amyot: Il y a une chose très intéressante qui se passe au Canada — et le ministre Rickford en parle souvent... Chaque fois qu'il fait un discours, il dit toujours qu'il est excellent qu'au Canada les étudiants des collèges souhaitent aller à l'université et que les étudiants universitaires souhaitent fréquenter un collège. J'aime beaucoup cette citation, parce qu'en fait, c'est bien ce qui se passe.

J'ai eu la possibilité de me rendre au Royaume-Uni et en Allemagne avec le ministre Kenney il y a quelques semaines. En Allemagne, même s'il s'y fait beaucoup de bonnes choses, il demeure qu'un étudiant qui s'engage dans une voie ne peut pas en changer par la suite. Par contre, au Canada, les étudiants ont la possibilité de suivre leurs études et de fréquenter un collège, pour obtenir un diplôme ou suivre des études supérieures et après le collège aller à l'université. Nous avons une grande souplesse pour ce qui est des titres de compétence reconnus par les différentes institutions.

M. Gerald Keddy: Une brève question, les parents le savent-ils?

Le président: Désolé... oui ou non.

Mme Denise Amyot: La plupart ne le savent pas; c'est là le problème.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Keddy.

Monsieur Rankin, allez-y.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Merci, et merci à tous les témoins.

Je vais adresser ma première question à Mme Amyot de l'Association des collèges communautaires du Canada.

Vous avez parlé des Autochtones dans vos remarques, le groupe démographique canadien dont la croissance est la plus rapide. D'après votre association, quels sont les programmes que le gouvernement devrait mettre en oeuvre pour donner aux Autochtones un accès à l'éducation postsecondaire ainsi que les compétences dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail?

Mme Denise Amyot: Je dirais que tout récemment, le gouvernement a augmenté le financement accordé de la maternelle à la 12^e année. C'est très bien, mais ce qui n'a pas augmenté, c'est le financement du niveau postsecondaire. Il y a maintenant à ce niveau plus d'étudiants que jamais, mais le financement n'a pas augmenté.

Je dirais donc qu'en général, il y aurait lieu d'augmenter le financement accordé aux études postsecondaires pour les Autochtones, de façon à tenir compte de la croissance de cette population et du fait qu'il y a davantage d'étudiants qui suivent maintenant des études postsecondaires.

M. Murray Rankin: Compris. J'aimerais vous poser également une question plus large. La subvention canadienne pour l'emploi va exiger, comme vous le savez, que les employeurs versent un montant égal aux subventions du gouvernement. Votre association affirme sur son site Web que les petites et moyennes entreprises sont les principaux créateurs d'emplois au Canada, et elles représentent 70 % des emplois nouveaux au pays. Vos membres craignent-ils que les petites entreprises, disons les entreprises qui emploient deux à trois personnes, n'aient pas les moyens d'envoyer leurs employés recevoir une formation dans vos établissements, parce qu'un montant de 5 000 \$ est élevé pour ce genre d'entreprises?

• (1630)

Mme Denise Amyot: En fait, nous sommes très heureux de constater que le gouvernement a fait preuve d'une grande souplesse pour ce qui est de la subvention canadienne pour l'emploi. Il y a deux aspects qui nous préoccupent parce que nous voulons veiller à ce que cette formation soit reconnue. La première est la reconnaissance des crédits accordés pour l'apprentissage, ce qui veut dire que les étudiants qui ont reçu une formation obtiendront des crédits pour celle-ci qui seront reconnus par les autres institutions pour qu'ils puissent être mobiles. C'est donc très important.

M. Murray Rankin: Compris.

Mme Denise Amyot: La deuxième chose est, est-ce que nous voulons que cette formation comprenne également une mise à niveau pour les compétences essentielles parce que bien souvent, les gens ne sont pas productifs à leur travail, parce qu'ils ne possèdent pas les huit compétences essentielles fondamentales.

M. Murray Rankin: Très bien. Merci.

Ma question suivante porte également sur les petites entreprises et s'adresse à Mme Watts-Rynard du Forum canadien sur l'apprentissage.

Comme vous le savez, les subventions incitatives aux apprentis ciblent bien sûr ces derniers. D'après ce que vous avez dit, il semble qu'une des difficultés auxquelles nous faisons face est qu'il faut veiller à ce que les entreprises fournissent un emploi aux apprenants pendant toute la durée de leur apprentissage, aspect qui s'est avéré particulièrement difficile pour les petites entreprises.

Est-ce que la subvention canadienne pour l'emploi va être utile dans ce domaine en autorisant, par exemple, les employeurs à utiliser une partie du salaire qu'ils versent aux apprentis à titre de contribution qui peut s'élever jusqu'à 5 000 \$?

Mme Sarah Watts-Rynard: Je crois que nous attendons de connaître ce genre de détail. La subvention canadienne pour l'emploi ne vise pas ce que j'aurais appelé la formation par l'apprentissage. Il s'agit de formation à court terme alors que l'apprentissage est habituellement, en moyenne, de plus de quatre ans.

Je ne dirais donc pas que cela touche cet aspect, mais je crois que cela dépendra de la mise en oeuvre.

M. Murray Rankin: Sur les programmes... exact?

Mme Sarah Watts-Rynard: Oui.

M. Murray Rankin: Intéressant. La durée maximale de deux ans pour ce qui est de la subvention incitative aux apprentis va-t-elle entraîner des difficultés financières pour les apprentis. Par exemple, dans quelle mesure l'harmonisation de la durée de la subvention incitative aux apprentis avec celle d'un programme d'apprentissage favoriseraient la participation à ces programmes. Est-ce que cela serait une bonne idée?

Mme Sarah Watts-Rynard: La subvention incitative vise les deux premières années et la subvention de persévérance est attribuée pour la dernière année. Cela couvre donc le montant de 4 000 \$ et c'est uniquement la troisième année qui n'est pas reliée à la subvention incitative. Mais ce n'est pas une incitation visant à ce que l'apprenti continue à travailler; elle vise plutôt à inciter l'apprenti à reprendre ses études pour achever sa formation technique.

Cette subvention n'a donc pas pour effet d'assurer la continuité de l'emploi du point de vue de l'employeur. Elle vise à amener l'apprenti à suivre une formation technique, et donc, à progresser.

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. Murray Rankin: Une brève question pour M. Smith de l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire. Quelles mesures devrait-on adopter pour réduire le chômage chez les jeunes handicapés? Vous avez parlé de Connexion compétences, un programme qu'il faudrait renforcer. Que voulez-vous dire par renforcer?

M. Frank Smith: Je pense que l'on pourrait prendre toute une série de mesures. Je voulais intervenir lorsque nous parlions de l'expérience qu'obtiennent les étudiants pendant leurs études, qui facilitera la recherche d'un emploi lorsqu'ils auront obtenu leur diplôme.

Un bon nombre des étudiants handicapés peuvent continuer leurs études universitaires, mais ils ne sont pas en mesure de travailler. C'est parfois en raison de leurs handicaps et ils ne peuvent parfois prendre que des cours à temps partiel, de sorte qu'ils ne peuvent pas travailler. Dans certains cas, c'est parce que leur allocation de soutien aux personnes handicapées est modifiée s'ils prennent un emploi. C'est peut-être la question la plus grave et cela a été reconnu lorsque le comité HUMA a étudié cette question. Son rapport intitulé *Explorer les possibilités d'emploi pour les personnes ayant une incapacité*, parle d'une incitation négative importante à l'emploi pour les personnes handicapées, en général, et pour les jeunes handicapés qui ont besoin d'avoir des emplois d'été et une expérience de travail à temps partiel pendant qu'ils fréquentent le collège ou l'université, et c'est une question grave pour eux.

Le président: Merci.

Je rappelle simplement à mes collègues qu'ils posent d'excellentes questions, mais s'ils posent une question trop vaste, il est difficile d'être équitable envers les témoins pour ce qui est du temps de réponse.

Je pense que nous reviendrons là-dessus au cours d'un autre tour de questions, monsieur Smith.

Nous allons maintenant passer à M. Allen. Allez-y.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être venus.

Je vais revenir, monsieur Smith, au point où vous vous êtes arrêté. Dans le dernier budget de 2013, qui est en vigueur cette année, un montant de 222 millions de dollars est prévu aux termes de la nouvelle entente relative au marché du travail conclue avec les provinces pour corriger certains aspects dont vous avez parlé, ainsi que cette année avec l'initiative Ready Willing & Able.

• (1635)

M. Frank Smith: Oui.

M. Mike Allen: Je pense à un jeune garçon de ma circonscription, qui s'appelle Aaron, et qui fait de l'autisme. C'est un garçon brillant, qui a beaucoup de talent et je crois qu'il a un avenir prometteur. J'aimerais avoir vos commentaires sur la façon dont on pourrait procéder pour régler certains aspects dont nous avons parlé pour ce qui est d'amener les gens, les personnes handicapées, parce que...

M. Frank Smith: Excusez-moi. Qu'est-ce qui peut...?

M. Mike Allen: Eh bien, la structure du programme relatif au marché du travail pour les quatre prochaines années, le montant de 222 millions de dollars par année, comment pourrait-on le structurer et que....

M. Frank Smith: Oui. C'est sans doute une question plus vaste qu'il faudrait poser au Conseil des Canadiens avec déficiences, qui ne sont pas là en ce moment, et qui en savent probablement davantage que moi.

Mais effectivement, la grande question est de veiller à ce que les étudiants... En Ontario, par exemple, l'étudiant qui bénéficie du POSPH, si l'étudiant a un handicap physique, a besoin de services auxiliaires et de soins médicaux, il doit assumer des coûts de transport et tous les frais associés à son handicap, alors il est peu incité à travailler parce qu'il sait qu'il va perdre la prestation du POSPH. Ce n'est pas une question qui se pose uniquement pour le gouvernement fédéral. Une bonne partie de tout ceci est reliée à la façon dont les provinces choisissent de mettre en oeuvre leurs programmes de soutien aux personnes avec déficiences, c'est donc une question à la fois fédérale et provinciale. Il faut donc faire en sorte qu'il y ait une incitation suffisante pour que les gens travaillent sans perdre leur prestation de personne handicapée, qui pour eux est essentielle.

Vous avez parlé d'un étudiant de votre circonscription qui est autiste. Je dirais qu'actuellement il y a un fort pourcentage d'étudiants qui fonctionnent très bien avec l'autisme — comme le syndrome d'Asperger, par exemple — dans les programmes collégiaux et universitaires du Canada et qui obtiennent d'excellents résultats. Il y a aussi beaucoup d'étudiants qui ont des problèmes de santé chronique ainsi que des problèmes de santé mentale. Une bonne partie de ces étudiants ont besoin de mesures de soutien et de programmes qui les aident à entrer sur le marché du travail.

De sorte que oui, le gouvernement fédéral fait beaucoup de choses, je pense, pour améliorer et renforcer le financement et les ententes relatives au marché du travail.

M. Mike Allen: Comment est-ce que vous et votre association réussissez à intégrer ces étudiants? Parce que, comme vous l'avez indiqué, il y en a 400 000 au niveau postsecondaire et 800 000

ailleurs, de sorte qu'il me semblerait prometteur que ces gens continuent à étudier.

M. Frank Smith: Oui. Je crois que les données du EDTR les plus récentes montrent qu'au cours des 10 dernières années, le pourcentage des étudiants handicapés qui obtiennent des diplômes universitaires, par exemple, a doublé par rapport à ce qu'il était il y a 10 ans, ce qui est encourageant. Le problème est donc qu'une grande partie de ces étudiants doivent davantage continuer à étudier que les étudiants qui n'ont pas ces déficiences, de sorte qu'il est important qu'ils aient accès à un financement pour les études supérieures, par exemple.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants est généreux, parce qu'il accorde à de nombreux étudiants des prêts et bourses pour le premier cycle, mais pour que les personnes handicapées puissent leur faire concurrence sur le marché du travail, il faut bien souvent qu'elles obtiennent un autre diplôme ou qu'ils aient un niveau d'éducation supérieure, en particulier s'ils n'ont pas les compétences que les autres ont acquises grâce aux emplois d'été et au travail à temps partiel qu'ils effectuaient pendant leurs études.

C'est une combinaison de réussite universitaire et de diplôme et aussi des compétences acquises par l'expérience du milieu de travail, parce que cela est ce que recherchent les employeurs. Il est donc important de prévoir un financement pour que ces personnes puissent poursuivre leurs études. Il y a des mesures, comme le programme d'aide au remboursement pour les personnes handicapées, qui aide celles qui doivent rembourser leurs prêts, les personnes qui ont des déficiences et à faible revenu, mais il faudra faire davantage pour favoriser leurs études et réduire les dettes.

Brent a parlé de l'endettement considérable des étudiants canadiens qui ont fait des études postsecondaires. L'endettement des diplômés handicapés est encore plus élevé et en moyenne, leur niveau de revenu est beaucoup plus faible, en particulier pendant les premières années sur le marché du travail.

Le président: Vous avez 30 secondes.

M. Mike Allen: Bien.

Je m'adresse rapidement à Denise et à Sarah. À propos des chiffres, vous avez dit... La semaine dernière, Nobina Robinson a comparu devant notre comité. Je sais que vous devez faire rapport sur les résultats que vous obtenez, compte tenu des fonds que vous recevez des provinces; je veux parler des taux de réussite des étudiants, etc. Ces rapports sont obligatoires.

Mme Denise Amyot: Oui.

J'aimerais ajouter quelque chose en ce qui concerne les statistiques...

Le président: Soyez brève, s'il vous plaît...

Mme Denise Amyot: ... dont Frank a parlé. Ce qui n'a pas été mentionné, c'est qu'il y a davantage d'étudiants handicapés dans les collèges et les universités, ce qui aggrave les contraintes financières de ces établissements car, jadis, il leur fallait éventuellement s'adapter à un type de handicap, mais aujourd'hui, il y en a beaucoup plus, et ils doivent prendre les mesures en conséquence. J'ai pensé qu'il fallait le mentionner.

• (1640)

Le président: Merci.

Merci, monsieur Allen.

Monsieur Cullen, vous avez la parole.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): J'aimerais poser une question à Mme Watts-Rynard. Je viens de la Colombie-Britannique, et, jusqu'au début des années 2000, nous avions un programme d'apprentissage qui marchait très bien. Il semble que la cessation de ce programme ait déclenché une crise en ce sens qu'on manque de travailleurs spécialisés. Mis à part les préjugés qu'entretiennent le système scolaire et certains parents à l'égard des métiers spécialisés, savez-vous pourquoi, pas seulement la Colombie-Britannique, mais aussi plusieurs autres provinces ont mis un terme à ce qui était un bon programme d'apprentissage?

Je vais vous demander d'être brève car j'ai une autre question sur le même sujet.

Mme Sarah Watts-Rynard: C'est vrai que les gens se sont désintéressés des métiers manuels, parce qu'à la maternelle, à l'école primaire et ensuite à l'école secondaire, on leur a inculqué que le travail manuel n'a pas de valeur. On a dévalorisé la formation pratique et on s'est moins intéressé à ceux qui apprennent avec leurs mains et à ceux qui apprennent sur le tas. Les étudiants ont cessé d'envisager un apprentissage après le secondaire parce qu'on ne leur offrait plus de stages.

M. Nathan Cullen: J'ai rencontré plusieurs gros employeurs du secteur des ressources, des gens qui recrutent 500 menuisiers et 300 soudeurs d'un coup. Que pense votre association de la facilité relative avec laquelle un employeur peut faire venir des travailleurs temporaires plutôt que de prendre la peine d'embaucher un apprenti et de le former pendant un certain nombre d'années? Parce qu'en plus il y a la crainte que, une fois formé, l'apprenti aille travailler dans d'autres industries plus lucratives.

Qu'en pense votre association? Le programme des travailleurs temporaires nuit-il au programme d'apprentissage? Le gouvernement a reconnu que ce programme avait pris trop d'importance et qu'il n'y avait plus de contrôles. Est-ce que ça a eu un impact sur des apprentis qui avaient été recrutés par des employeurs prêts à leur consacrer le temps et l'argent nécessaires pour qu'ils obtiennent leurs qualifications?

Mme Sarah Watts-Rynard: Je pense que ça a eu un impact, mais vous savez, le pourcentage de postes qui sont comblés par des employés temporaires est infime par rapport à l'ensemble de la demande. Je crois que les employeurs craignent de se retrouver avec quelqu'un qui n'a aucune expérience. À moins que l'apprenti ait eu l'occasion d'apprendre avec des parents proches, généralement il n'a aucune expérience préalable quand il se présente à un stage.

M. Nathan Cullen: En revanche, vous pouvez tomber sur un travailleur temporaire qui a 20 ans d'expérience dans la menuiserie...

Mme Sarah Watts-Rynard: Exactement.

M. Nathan Cullen: Monsieur Farrington, je voudrais vous poser une question plus générale. Il y a deux secteurs de l'économie qui ne se sont toujours pas remis de la dernière récession. Je veux parler de l'emploi des jeunes et du secteur de la fabrication à valeur ajoutée. Ces deux secteurs ne se sont pas du tout rétablis.

Vous avez parlé d'une augmentation de 1 000 % des droits de scolarité depuis 15 ans? C'est bien ça?

M. Brent Farrington: Oui.

M. Nathan Cullen: C'est énorme. On dit toujours que celui qui fait des études universitaires aura plus tard un salaire tel qu'il sera en mesure de rembourser le coût de ses études. Est-ce que c'est encore vrai pour les jeunes qui veulent faire des études postsecondaires?

M. Brent Farrington: Absolument pas. En fait, des études montrent qu'un grand nombre de secteurs industriels stagnent ou se contractent, surtout dans des villes comme Montréal ou Vancouver.

M. Nathan Cullen: Votre groupe a-t-il fait des analyses? Vous avez piqué ma curiosité lorsque vous avez parlé d'un enfant né en 2011, car les miens sont nés en 2010. Au rythme actuel, vous estimez que les droits de scolarité vont représenter un total de 140 000 \$?

M. Brent Farrington: Oui.

M. Nathan Cullen: J'ai intérêt à mettre davantage d'argent de côté, si ça doit coûter 140 000 \$.

Peut-on prétendre que les hausses récentes étaient exceptionnelles, et que les droits de scolarité vont se stabiliser? On bien votre groupe pense-t-il que la tendance va se maintenir?

J'aimerais que les représentants des collèges répondent aussi.

M. Brent Farrington: Non, absolument pas.

En fait, c'est le contraire. Nous pensons que cette tendance négative va se maintenir, surtout dans les provinces les plus importantes, et que les droits de scolarité vont augmenter encore plus. Nous avons eu des hausses, et les gouvernements sont intervenus au début des années 2000, si bien que par la suite, ça s'est plus ou moins stabilisé. Mais aujourd'hui, nous constatons des augmentations générales dans bien des endroits.

M. Nathan Cullen: Permettez-moi d'intercaler une question, madame Amyot, juste avant votre réponse. Nous avons parlé de la subvention canadienne pour l'emploi. Seriez-vous d'accord, vous ou un autre membre du groupe — faites simplement un signe de tête —, pour que le gouvernement consacre une partie du financement de ce programme aux catégories de Canadiens qui ne se sont toujours pas remis de la dernière récession?

Le président: Soyez brève, s'il vous plaît.

• (1645)

Mme Denise Amyot: Je pense que ce serait très positif.

J'aimerais aussi répondre à votre question sur la Colombie-Britannique et les métiers spécialisés. Les associations des collèges de cette province ont organisé une campagne très efficace l'an dernier, à la télévision aussi bien que dans les médias sociaux, et on a constaté, depuis, un regain d'intérêt des étudiants pour les métiers spécialisés. Ce serait bien de pouvoir en faire autant au niveau national, c'est pour ça que j'en parle.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Cullen.

Je vais maintenant donner la parole à M. Van Kesteren.

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Merci, monsieur le président.

Brent, combien les étudiants payaient-ils en droits de scolarité il y a 15 ans?

M. Brent Farrington: Dans quelle province? La moyenne de toutes les provinces? Environ 1 700 \$.

M. Dave Van Kesteren: Et aujourd'hui?

M. Brent Farrington: Cette année, la moyenne est de 6 000 \$.

M. Dave Van Kesteren: Ça ne fait pas une augmentation de 1 000 %.

M. Brent Farrington: Pardon?

M. Dave Van Kesteren: Ça ne fait pas une augmentation de 1 000 %.

M. Brent Farrington: Ça fait 1 000 % de la moyenne de toutes les provinces.

M. Dave Van Kesteren: Je ne comprends pas très bien. Je suis un peu pointilleux en ce qui concerne les chiffres, parce que si nous utilisons celui-ci dans notre rapport, je veux savoir comment vous l'avez calculé.

M. Brent Farrington: Vous parlez de l'augmentation?

M. Dave Van Kesteren: De 1 700 à 6 000 \$.

M. Brent Farrington: En 1991, par exemple, c'est-à-dire il y a plus de 15 ans, les droits de scolarité étaient relativement bas puisqu'ils étaient, en moyenne, de 1 200 \$, selon la méthode de pondération retenue. À l'époque, c'est vrai que la population du Québec représentait une proportion nettement plus grande de la population canadienne.

M. Dave Van Kesteren: Vous dites 1 200 \$... il y a 15 ans. Et aujourd'hui, vous dites 6 000 \$?

M. Brent Farrington: Le coût global des études a augmenté.

M. Dave Van Kesteren: Soyons précis. Vous dites que c'est le coût global, mais pas les droits de scolarité, qui...

M. Brent Farrington: Mais les droits de scolarité augmentent plus rapidement que les autres dépenses.

M. Dave Van Kesteren: Il faudrait que vous nous fassiez parvenir davantage de précisions parce que ces chiffres sont importants, et nous voudrions les utiliser dans notre rapport.

Je vais maintenant m'adresser à vous, madame Amyot. Monsieur Keddy... nous en avons un peu parlé. Nous avons parlé de l'importance... J'ai l'impression que vous n'êtes pas très favorable à la rationalisation, mais les Allemands sont très forts là-dessus. Nous avons...

Mme Denise Amyot: J'ai dit qu'ils faisaient de bonnes choses, mais pas toujours.

Des voix: Oh, oh!

Mme Denise Amyot: Je vais vous donner deux exemples de choses qu'ils ne font pas si bien que ça.

M. Dave Van Kesteren: Je vais poser ma question et ensuite vous pourrez me répondre — car il me semble que vous avez participé à cette mission...

Mme Denise Amyot: Oui, j'y étais. Sarah aussi, d'ailleurs.

M. Dave Van Kesteren: Que pensez-vous de la subvention canadienne pour l'emploi? Est-ce une mesure importante, va-t-elle bénéficier aux collèves? Sommes-nous sur la bonne voie?

Mme Denise Amyot: J'en ai dit quelques mots tout à l'heure. En fait, je crois vraiment que c'est un pas dans la bonne direction, à condition qu'il y ait suffisamment de souplesse. J'ai dit qu'il fallait que ça conduise à un certificat de compétence pour que les apprenants puissent aller d'un endroit à l'autre, et qu'il y ait

suffisamment de souplesse en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. L'idée de réserver un certain montant pour les jeunes me plaît beaucoup.

Oui, très franchement, je pense que c'est un pas dans la bonne direction.

M. Dave Van Kesteren: Donc, c'est un pas dans la bonne direction.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Deux minutes et demie.

M. Dave Van Kesteren: Je serai bref. Vous avez raison en ce qui concerne les parents, mais je vais vous donner un exemple. J'ai rencontré un groupe de travailleurs spécialisés, c'était en grande majorité des hommes. Je ne suis pas sûr que ce soient uniquement les universités. Je vais vous dire ce qui s'est passé. Voilà ce qui s'est dit.

On a parlé des autres possibilités qui s'offraient aux jeunes hommes. Ils sont plus intéressés à devenir policiers ou pompiers. J'aimerais bien savoir ce que vous en pensez. Personnellement, je sais un peu ce que c'est puisque j'ai deux fils dans la police. Ils sont bien payés, il n'y a pas de problème.

Mme Denise Amyot: Oui... très bien même.

M. Dave Van Kesteren: J'ai dit que c'était peut-être pour ça, et un type m'a dit tout de suite: « Vous avez tout à fait raison, c'est ce que j'ai dit à mon fils, de ne pas faire comme moi, de suivre plutôt le cours de techniques policières. » Or, ce type avait un bon métier.

Je voudrais que vous me disiez comment nous pouvons faire concurrence avec des services par ailleurs tout à fait utiles, car le secteur privé ne peut pas les payer autant qu'on paie les policiers. Est-ce que c'est un élément du problème? Je ne suis pas sûr que ce soit uniquement à cause des universités.

Qui veut...?

Mme Denise Amyot: Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la question.

M. Dave Van Kesteren: D'après ce que vous dites et d'après ce que d'autres témoins...

● (1650)

Mme Denise Amyot: Oui.

M. Dave Van Kesteren: ... nous ont dit, à l'école secondaire, on encourage les enfants à faire des études à l'université. Je ne suis pas sûr que ce soit le seul facteur. Je me demande s'il y a des jeunes, même des collèves, qui s'orientent ensuite vers le secteur public parce que les salaires sont plus intéressants, ou vers le secteur privé, dans ces métiers spécialisés dont vous avez parlé... Autrement dit, les jeunes qui devraient postuler à ces emplois choisissent plutôt les emplois du secteur public. Est-ce un phénomène que vous constatez dans les collèves?

Le président: Soyez brève.

Mme Denise Amyot: Tout dépend des possibilités qu'on vous offre. Il existe de très bons programmes dans les collèges, où l'étudiant peut essayer quatre métiers. C'est surtout bien pour ceux qui ne sont pas vraiment branchés sur un métier particulier. Malheureusement, les jeunes doivent souvent décider en 10^e année ce qu'ils veulent faire plus tard, et ils abandonnent alors les cours de mathématiques et de sciences. Mon neveu en est un bon exemple. Il voulait devenir pompier, mais — tenez-vous bien — il doit avoir fait un cours de biologie. Comme il ne l'a pas fait, il a décidé de s'orienter vers les communications. Ça aurait été un très bon pompier, mais il y a renoncé parce qu'il n'avait malheureusement pas les qualifications de base en sciences.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Van Kesteren.

Je vais donner la parole au président Wallace.

M. Mike Wallace: Merci, monsieur le président. Il me donne du « président » parce que je préside un autre comité, ce n'est pas pour des raisons politiques.

Cela dit, je suis ravi d'être ici. J'ai une ou deux questions à poser.

Je ne suis pas tout à fait dans la même situation que M. Cullen. Ma fille vient d'obtenir son diplôme. Elle a fait un programme co-op à l'Université d'Ottawa, un baccalauréat en communications. Je vais être franc, elle a refusé plusieurs emplois. Celui qu'elle a ne lui plaît pas, et elle cherche autre chose, même si elle est bien payée.

Ce qui m'a le plus surpris, en tant que parent... et je ne suis pas du genre à lui avoir dit que sans l'université, il n'y avait point de salut. Nous avons essayé d'encourager nos deux filles à faire autre chose, mais elles savent ce qu'elles veulent. L'autre est dans une école aux États-Unis, qui ne coûte rien que 30 000 \$ par an. J'ai déjà atteint les 120 000 \$...

Le problème, c'est qu'un grand nombre des étudiants qui ont eu leur diplôme en même temps qu'elle — ils l'avaient eu l'année d'avant, parce que, comme elle a fait co-op, ça lui a pris plus de temps — n'avaient aucune idée du genre de boulots qui étaient disponibles. Ils avaient beau être éduqués, ils étaient tous un peu perdus.

Alors j'ai décidé, en tant que député — et je viens tout juste de commencer à le faire, à cause de ça —, de parler dans mon bulletin trimestriel des possibilités d'emploi existant dans diverses industries. J'ai fait un topo sur les laboratoires médicaux, par exemple, et sur l'industrie maritime, notamment dans les Grands Lacs. Mes collègues d'en face vont être furieux, mais j'en ai aussi fait un sur l'industrie nucléaire, car il y a beaucoup d'emplois dans ce secteur, qui exigent toutes sortes de qualifications et de diplômes.

Qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire, puisque les parents et les écoles secondaires ne le font pas, pour mieux faire connaître les industries qui offrent des emplois? Dans ma ville, il y a une entreprise, Evertz Microsystems, qui a une liste d'offres d'emploi aussi longue que le bras. C'est vrai que ce sont essentiellement des emplois très qualifiés, mais j'ai justement rencontré un jeune qui a été recruté. Il a 28 ans, et il vend du matériel dans le monde entier. Comme il est aussi ingénieur, il fait également de la conception.

Ce que je veux savoir, c'est ce que le gouvernement ne fait pas bien ou ce qu'il pourrait faire mieux pour faire connaître les secteurs d'emploi prometteurs? Quelqu'un a-t-il une réponse à cela?

Oui, Brent. J'ai été président du conseil des étudiants de l'Université de Guelph, et nous faisons partie de la FCEE à l'époque. Allez-y.

M. Brent Farrington: En réponse à la première question sur ce qu'a fait la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants à ce sujet, je peux vous dire que nous avons consulté et que nous avons collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral. Celui-ci vient d'inaugurer un portail en ligne qui présentera des prévisions, des emplois vacants, des offres d'emploi, des projections des salaires à court terme, etc. C'est très utile de donner ce genre d'informations.

Mais je vais vous répéter ce que je disais aux fonctionnaires du ministère qui travaillaient avec moi sur ce projet: attention de ne pas trop dévier vers une économie dirigée, car dans ce cas-là, si vous faites trop de promotion sur un secteur en particulier, comme l'a dit Bonnie, ça conduit inévitablement à une saturation. Beaucoup de gens s'orientent vers ce secteur, alors qu'il y a des emplois vacants et des pénuries dans d'autres secteurs.

Il n'existe pas de panacée. C'est formidable de donner toutes les informations, mais la multiplicité des sources d'information est importante. Je crois que le gouvernement va cependant dans la bonne direction.

• (1655)

Mme Sarah Watts-Rynard: Nous disons toujours à nos enfants: « tu peux faire ce que tu veux », mais le « ce que tu veux » est beaucoup trop vaste. Ça ne signifie rien. Qu'est-ce que je dois faire aujourd'hui qui me préparera à quelque chose de précis? Je pense qu'il est important de dire aux enfants, quand ils sont encore jeunes: « Si tu étudies en sciences, tu pourras occuper tel ou tel emploi. Si tu étudies en ingénierie, tu pourras faire tel métier. Si tu étudies en mathématiques, voilà ce que tu pourras faire. » Il ne suffit pas de faire apprendre des formules à un jeune. Il faut qu'il sache ce qu'il veut faire plus tard et en quoi ça va pouvoir lui servir.

Je pense que, sur ce plan-là, nous n'en faisons pas assez. Les conseillers en orientation professionnelle n'ont pas le temps de parler aux jeunes des carrières qui s'offrent à eux. Leur pain quotidien, c'est l'étudiant qui déteste son professeur, qui sèche les cours... Voilà le genre de problèmes que les conseillers doivent régler. Ils n'ont pas le temps de donner aux enfants qui n'ont pas de problèmes les informations dont ils ont besoin sur les carrières qui s'offrent à eux.

Mme Bonnie Schmidt: Je vais vous donner un exemple pour vous montrer comment on peut faire découvrir certaines choses aux jeunes.

Il y a quelques mois, j'étais à Calgary, face à un auditoire d'environ 600 jeunes. J'avais affiché un diagramme que nous avons élaboré à partir de notre rapport récent sur l'apprentissage des sciences. C'était une série des 10 meilleurs emplois dans le secteur public, aux États-Unis et au Canada, de l'avis de plusieurs personnes. Imaginez, ça faisait une grille de 80 emplois au total.

Nous avons donné à chaque un code couleur différent. Vert si c'était un emploi STEM, bleu si c'était un métier spécialisé où les compétences STEM étaient utiles. Quand j'ai montré le diagramme, j'ai senti la surprise de l'auditoire car plus de 70 % des emplois avaient un code couleur. Les enfants ont vraiment réalisé que ce qu'ils étudiaient en 10^e année allait leur ouvrir toutes ces portes.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Wallace.

Je vais redonner la parole à M. Dubé.

[Français]

M. Matthew Dubé: Je vous remercie, monsieur le président.

Je souhaite poursuivre sur la question du sous-emploi.

Tout à l'heure, nous avons entendu une discussion, à savoir si le terme est légitime ou non. Toutefois, c'est le terme qu'utilise le gouvernement pour qualifier des emplois qui ne sont pas à la hauteur des habiletés des gens qui les occupent.

J'aimerais demander à tous les témoins, et les associations étudiantes ont probablement une vision plus claire à cet égard, s'il existe des études qui démontrent que de plus en plus de jeunes sont obligés d'occuper des emplois qui ne sont pas à la hauteur de leurs qualifications. Le sous-emploi est-il véritablement un problème?

M. Tierry Morel-Laforce: Il s'agit d'un concept que l'on remarque surtout auprès des diplômés d'études supérieures, soit ceux qui sont à la maîtrise, au doctorat et qui sont souvent surqualifiés. Cette situation peut être attribuée aux universités qui les poussent à produire de plus en plus de recherches.

Par exemple, un étudiant à la maîtrise doit actuellement faire presque autant de recherches qu'un étudiant au doctorat pour obtenir son diplôme. Par conséquent, il va se surqualifier pendant ses études aux cycles supérieurs.

Ce sujet n'est pas le plus facile à analyser et les études ne sont pas nombreuses à cet égard. Toutefois, certaines études ont été faites à ce sujet. On s'est déjà brièvement penché sur la question, mais je ne suis pas aujourd'hui en mesure de me prononcer à ce sujet.

M. Matthew Dubé: L'autre question...

[Traduction]

M. Brent Farrington: Non, pas du tout. En fait, il y a une étude très intéressante qui a été faite par TD Economics. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, on prévoit que le sous-emploi et le chômage des jeunes se traduiront par un manque à gagner en salaires de 23,1 milliards de dollars.

C'est dû à plusieurs facteurs, mais cette étude portait avant tout, et j'encourage les membres du comité à en prendre connaissance, sur l'absence d'emplois adéquats dans différents domaines, et sur le fait que les qualifications acquises par ces jeunes ne servaient à rien, sans parler des occasions perdues et de ce que ça représente en dollars.

Mme Denise Amyot: J'aimerais simplement ajouter que ce qui est important, lorsqu'un jeune entre dans un programme, quel qu'il soit, c'est qu'il sache exactement quelles seront ses chances, quel salaire il pourra escompter, quels débouchés s'offriront à lui et quelles possibilités il aura de trouver un emploi.

Je vous renvoie aux questions relatives à l'information sur le marché du travail, car ça permettrait d'éviter ce dont vous parlez.

• (1700)

[Français]

M. Matthew Dubé: Le commentaire que j'entends revient à une situation plus globale. On semble mettre en opposition les universités et la formation de la main-d'oeuvre.

Mme Denise Amyot: C'est complémentaire.

M. Matthew Dubé: D'accord.

Dans beaucoup de commentaires que j'ai entendus, on entend des préjugés.

Êtes-vous en train de me dire que le sous-emploi existe parce que les étudiants ne font pas le bon choix de carrières?

Mme Denise Amyot: Je dirais plutôt que c'est parce que les gens ne sont pas bien informés. C'est surtout une question d'ignorance.

Chaque fois que je dis que les collèges offrent maintenant des cycles d'étude de quatre ans, les gens sont étonnés. Quand je dis que les collèges font de la recherche appliquée, les gens sont étonnés. Quand je dis que les collèges offrent maintenant des programmes d'enseignement supérieur, les gens sont étonnés. C'est tout simplement de l'ignorance. Les gens sont peu informés. Ils ne savent pas non plus qu'il existe beaucoup d'avenues et de *pathways* entre les collèges, les universités et vice-versa.

Les collèges ne sont plus ce qu'ils étaient y a 40 ans. Ils ont beaucoup changé. Malheureusement, les gens ne le savent pas.

M. Matthew Dubé: C'est intéressant.

Quand on parle de sous-emploi, on peut également faire certains liens avec les stages non rémunérés. C'est M. Franklin qui en a parlé et je souhaite l'entendre davantage à ce sujet.

Auparavant, je voudrais m'adresser à M. Morel-Laforce.

Beaucoup de cas très médiatisés sont survenus ailleurs au Canada. Est-ce également un problème au Québec?

M. Tierry Morel-Laforce: Oui, tout à fait. C'est surtout le cas du côté de l'enseignement, ce qui n'est pas une surprise. Les enseignants doivent faire des stages obligatoires non rémunérés. Par contre, ils ne sont pas les seuls dans cette situation. Il y a aussi, notamment, le cas des infirmières et des psychologues. Les étudiants au doctorat en psychologie font des stages non rémunérés. C'est un problème. Dans bien des cas, on leur demande d'assumer une charge de travail similaire à celle d'un professionnel. Il est vrai qu'ils n'ont pas encore de diplôme. Il n'en reste pas moins qu'on leur demande d'accomplir le même travail qu'un professionnel, parfois sous supervision, mais parfois sans supervision. De plus, on ne les rémunère pas en conséquence. Pourtant, c'est important. Il s'agit des mêmes tâches. Je suis d'accord sur le fait qu'ils ne reçoivent pas le même salaire. C'est clair. Par contre, une compensation financière adéquate devrait être offerte pour ces stages.

[Traduction]

M. Brent Farrington: Oui, et je dirai même plus. Le budget fédéral a essayé d'identifier des secteurs problématiques et de proposer des apprentissages, mais il l'a fait de façon un peu bizarre. Au lieu d'offrir des subventions aux étudiants, il leur a offert des prêts, ce qui est très dommage car ça alourdit encore la dette qu'ils doivent rembourser et ça les empêche d'aller chercher la formation dont ils ont besoin, car ils ne veulent pas s'endetter davantage.

[Français]

Le président: Merci.

[Traduction]

C'est à mon tour de poser des questions.

Monsieur Smith, je vais commencer par vous. Vous avez proposé toute une série de recommandations très substantielles sur ce que le gouvernement ou notre comité devrait faire.

Avez-vous des recommandations à faire à l'intention de l'industrie? Pensez-vous que celle-ci s'investit suffisamment dans la formation et prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les gens qui souffrent de handicaps puissent trouver un emploi?

M. Frank Smith: Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons organisé, dans tout le Canada, près de 30 forums sur la transition de l'école à la vie professionnelle, et que des représentants d'un grand nombre d'entreprises privées issues de toutes sortes de secteurs d'activité, sont venus parler aux étudiants souffrant de handicaps et aux conseillers d'orientation qui travaillent dans les campus.

Je pense que beaucoup d'employeurs font des efforts mais, malgré ça, le pourcentage de travailleurs handicapés reste faible dans la plupart des branches d'activité du secteur privé, mais aussi au niveau du gouvernement fédéral. Je crois que ce pourcentage se situe autour de 3 %, et le gouvernement fédéral a donc encore beaucoup d'efforts à faire pour assurer l'équité en matière d'emploi.

Il y a des industries qui prennent des initiatives tout à fait novatrices. Par exemple, certaines ont des programmes de formation... Dans le secteur des services financiers, par exemple, si vous souffrez d'un handicap, vous avez plus de chances d'obtenir le soutien nécessaire ou des services d'interprétation en langue des signes.

D'un autre côté, j'entends souvent dire — il y a encore quelqu'un qui l'a dit à une réunion avec des organisations de personnes handicapées qui avait été organisée par RHDSC — que les banques n'ont pas un problème d'embauche, elles ont un problème de rétention des effectifs.

Ce qui arrive souvent dans ce secteur, et dans d'autres aussi, c'est que les personnes souffrant de handicaps — dont beaucoup ont un diplôme universitaire — sont affectées, à leur embauche, dans un centre d'appels, par exemple. Selon la gravité de son handicap, la personne qui se retrouve dans un centre d'appels a peu de chances de réussir, car dans ce genre d'environnement, il faut faire un certain nombre d'appels dans un délai donné, produire un certain nombre de gadgets dans un délai donné, ce genre de choses.

Quand on embauche des personnes souffrant de handicaps, ça implique parfois de voir les choses différemment. Par exemple, une affectation dans un centre d'appels n'est peut-être pas l'idéal pour une personne handicapée. Une personne qui a un problème de communication parce qu'elle souffre de paralysie cérébrale, par exemple, ne peut pas faire de démarchage téléphonique; par contre, si elle a un diplôme en commerce, elle peut fort bien occuper un poste dans un service commercial, à un guichet ou à d'autres niveaux élevés.

Il y a beaucoup d'efforts qui se font dans ce sens, et le financement accordé par le gouvernement fédéral et par les provinces dans le cadre de divers programmes encourage certainement les employeurs à recruter et à garder à leur emploi des personnes qui souffrent de handicaps. Bref, une entreprise a beau avoir une magnifique politique d'équité en matière d'emploi, si la personne qui procède à l'embauche n'a pas envie de recruter quelqu'un en fauteuil roulant, on n'est pas plus avancé.

Je pense donc que, de façon générale, le secteur privé a fait beaucoup d'efforts, en collaboration avec les organisations pertinentes, pour embaucher des personnes handicapées, mais il y a encore beaucoup...

• (1705)

Le président: Leur pourcentage est-il inférieur aux 3 % du gouvernement fédéral...

M. Frank Smith: De quoi parlez-vous?

Le président: Leur pourcentage est-il inférieur aux 3 %...

M. Frank Smith: Je ne sais pas vraiment, je ne suis même pas sûr du chiffre du gouvernement fédéral. C'est le dernier que j'ai vu, et c'était dans le rapport sur l'équité en matière d'emploi, mais ça remonte à deux ou trois ans. Mais je sais qu'un certain nombre de sociétés d'État et de grandes entreprises ont encore des pourcentages similaires.

Ce sont des problèmes considérables pour les gens qui souffrent de troubles chroniques, par exemple, de problèmes de santé mentale, car il y a toute la question de la stigmatisation, de l'adaptation, de la flexibilité à accorder lorsque ces gens-là ont besoin de travailler à partir de chez eux ou à temps partiel, par exemple. Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas syndiqués et qui perdent leur emploi dans ce genre de circonstances, même ceux qui sont syndiqués d'ailleurs.

Je crois qu'on assiste à une augmentation considérable du nombre de gens ayant des problèmes de santé chroniques et des troubles de santé mentale, et que ça a un impact important sur la façon dont les employeurs s'adaptent à des employés très talentueux mais qui ont besoin de conditions de travail particulières.

Le président: Je vous remercie. Il me reste à peu près une minute.

M. Mike Wallace: À peine le quart d'une minute, alors profitez-en.

Le président: J'essaie de dire aux députés combien de temps il leur reste, mais manifestement, ils ne l'apprécient pas.

Je voudrais poser une question à nos deux représentants d'étudiants car je ne comprends toujours pas cette augmentation de 1 000 %. Quel pourcentage du coût de ses études un étudiant devrait-il payer? Qu'est-ce qu'on devrait cibler?

[Français]

M. Thierry Morel-Laforce: Je pense que la question est mal posée et qu'il faudrait plutôt se demander combien les étudiants peuvent payer. Quand on constate leur état d'endettement, on se rend compte qu'ils paient déjà trop.

Au Québec, le financement représente entre 17 % et 20 %, et cela évolue vers le bas. En fait, le gouvernement a cessé de financer les universités. Il a même tenté de hausser la contribution des étudiants. Il faudrait donc plutôt se demander quelle contribution financière on peut demander aux étudiants, et ce, en tenant compte du fait qu'ils s'endettent déjà et qu'ils retardent des projets de vie.

[Traduction]

Le président: Avant de vous laisser répondre, monsieur Farrington, je voudrais simplement dire que tout ça, ça a un coût. Les professeurs et les locaux, ça coûte de l'argent. Certes, c'est rentable, d'après la plupart des analyses. Les gens qui ont fait des études universitaires ont des salaires plus élevés. Cela dit, quel pourcentage du coût de ses études un étudiant devrait-il payer?

M. Brent Farrington: Je vais vous répondre.

Premièrement, je vous remercie de revenir sur cette augmentation de 1 000 % des droits de scolarité. Je vais me faire mettre en boîte quand je vais rentrer au bureau, car j'aurais dû dire que ces droits ont quadruplé et demander ensuite si les salaires, eux, ont quadruplé aussi. Je vous prie de m'excuser. C'est quand même une augmentation considérable, quand on y réfléchit bien. Surtout qu'elle s'est produite en peu de temps.

Pour ce qui est du montant ou du coût partagé, comme certains l'appellent, de l'éducation postsecondaire, il faut à mon avis renverser la question. Il faut définir les avantages que représente, pour la société, une population active très qualifiée, et on sait bien que ces avantages sont bien supérieurs à chacun des individus. En fait, l'OCDE a publié une série d'études sur la question, qui montrent que chaque dollar investi dans l'éducation postsecondaire rapporte plus du double.

• (1710)

Le président: Je suis entièrement d'accord avec vous là-dessus, mais je n'ai pas entendu...

M. Brent Farrington: Ma réponse est qu'une éducation postsecondaire apporte à la société bien plus d'avantages qu'elle n'en apporte à l'individu lui-même. Par conséquent, ça doit être la priorité du gouvernement lorsqu'il prépare le budget et qu'il décide de la répartition des financements.

Le président: Très bien. Merci.

Je vais maintenant donner la parole à M. Brison.

L'hon. Scott Brison: Merci, monsieur le président.

Monsieur Smith, vous êtes au courant du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pensez-vous qu'il devrait être remboursable, pour que les Canadiens à faibles revenus puissent en profiter, ce qui est rarement le cas actuellement?

M. Frank Smith: Oui, il y a beaucoup d'avantages sur le plan fiscal, et je veux parler du crédit d'impôt pour personnes handicapées, de la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées, de la déduction des dépenses médicales, etc. Les étudiants peuvent, par exemple, déduire une grande partie des dépenses liées à leur handicap, au moyen d'un crédit d'impôt, à condition que ces dépenses ne soient pas financées par une subvention. Mais ça n'est pas suffisant.

Il y a des étudiants qui m'appellent pour me dire qu'ils ne peuvent pas payer leurs études malgré les prêts et les subventions, et je crois que ces étudiants bénéficieraient grandement d'un crédit d'impôt pour personnes handicapées car ça leur permettrait de déduire une grande partie de leurs dépenses. Bien sûr, ça ne les aiderait pas vraiment au début, car pour faire des études, il faut avoir au départ de quoi payer.

Les crédits d'impôt, c'est vraiment bien. Il faut les maintenir. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nous contestons leur couplage avec la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées, les prestations d'aide sociale et les aides à l'emploi. Par exemple, si une personne reçoit des prestations pour produits et services de soutien aux personnes handicapées, lesquelles prestations sont financées en partie par le gouvernement fédéral, par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, cette personne peut ne pas avoir le droit de travailler pendant ses études. Une fois diplômés, un grand nombre d'étudiants handicapés sont confrontés à une grave décision, surtout si leur handicap nécessite des soins dispensés par des auxiliaires et toutes sortes de dépenses médicales.

Doivent-ils accepter un emploi qui risque de leur rapporter un salaire très modeste, et qui supprimera ou réduira leur admissibilité à toutes ces prestations?

L'hon. Scott Brison: Bien souvent, nous privilégions l'inclusion, en l'occurrence des personnes souffrant de handicaps, en vertu de principes qui participent d'une politique sociale plutôt que d'une politique économique. Mais en fait, quand on gaspille le potentiel d'une personne ou d'un groupe, on en paie aussi le coût économique.

Devrions-nous nous inspirer du gouvernement Obama, qui s'efforce de faire mieux connaître la situation des personnes handicapées et de leur offrir davantage de possibilités d'emploi au sein du gouvernement?

M. Frank Smith: Oui, absolument.

Vous voulez parler d'emplois au gouvernement fédéral?

L'hon. Scott Brison: Oui.

M. Frank Smith: Bien sûr...

Comme je l'ai dit tout à l'heure, même si je ne suis pas sûr d'avoir la statistique exacte, je sais que le pourcentage de personnes handicapées qui sont employées dans la fonction publique fédérale est très faible. Il l'est aussi dans beaucoup de grandes entreprises du secteur privé. Je crois que c'est surtout dû au fait que...

Nous avons parlé tout à l'heure du Programme canadien d'emplois d'été pour les jeunes. Si vous augmentiez le nombre d'emplois d'été offerts à des personnes handicapées, de préférence au sein du gouvernement fédéral, une telle expérience les aiderait à poursuivre ensuite leur carrière, soit au gouvernement fédéral soit dans le secteur privé.

Quand on parle du facteur sociétal, il y a des avantages pour la société, et bien d'autres choses. Les personnes handicapées sont de très bons employés. Bon nombre d'études le démontrent, et les entreprises du secteur privé le reconnaissent également. Ces personnes sont prêtes à travailler fort, elles sont productives. Les employeurs qui sont réticents à embaucher des personnes handicapées craignent souvent qu'elles soient moins productives que les autres, qu'elles nécessitent des services coûteux, et ils ne veulent pas courir le risque. Mais dans la plupart des cas, ce n'est pas vrai.

• (1715)

Le président: Soyez bref...

L'hon. Scott Brison: L'étude de TD était intéressante, mais celle de CIBC l'était tout autant.

Pour terminer, j'aimerais parler d'une autre étude faite par CIBC qui indique que, d'ici les 10 prochaines années, 50 % des petites entreprises du Canada vont changer de mains. On va assister à un transfert radical de la richesse. Il faudrait donc peut-être encourager les jeunes Canadiens à devenir entrepreneurs, pour qu'ils puissent financer l'acquisition de ces petites entreprises.

Le président: Un bref commentaire de...

M. Brent Farrington: Je voudrais simplement dire que leur niveau d'endettement dissuade notamment les jeunes de devenir entrepreneurs, et qu'il va absolument falloir faire quelque chose pour les encourager.

L'innovation est en recul — c'est ce que disent l'OCDE et le Forum économique mondial —, et c'est surtout parce que les jeunes ne peuvent pas assumer des risques supplémentaires quand ils ont déjà une grosse dette à rembourser.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Brison.

Je vais donner la parole à M. Keddy.

M. Gerald Keddy: Merci, monsieur le président.

J'aimerais poser deux ou trois questions, et je suppose que la sonnerie va bientôt retentir.

Je pense que l'une des bonnes choses que nous avons faites pour les personnes handicapées — tout au moins celles qui ont des handicaps physiques —, ce sont les changements apportés au code du bâtiment. Quand j'ai été élu pour la première fois en 1997, j'ai été le premier député de ma circonscription à obtenir une rampe d'accès pour fauteuil roulant. Aujourd'hui, quand j'y pense, c'était vraiment choquant. Quand j'ai loué mon premier bureau, j'ai imposé comme condition que le propriétaire aménage une rampe d'accès. Aujourd'hui, on tient ça pour acquis.

Mais il faudrait aller plus loin, vous ne trouvez pas? Il y a quelque temps, nous avons discuté avec un de nos témoins de la possibilité d'inclure dans le code du bâtiment l'obligation pour tous les logements d'être équipés d'une rampe d'accès, ou tout au moins qu'ils se prêtent facilement à un tel aménagement. Il faudrait que les portes soient de 36 pouces, que la porte de la salle de bain s'ouvre vers l'extérieur plutôt que vers l'intérieur, des petites choses comme ça, même les poignées de porte.

Est-ce qu'au moins nous nous en allons dans cette direction?

M. Frank Smith: Vous voulez parler des logements...?

M. Gerald Keddy: Je veux parler d'un logement qui devient votre bureau, ou bien d'un bureau en milieu de travail. Les immeubles du gouvernement sont les seuls — et encore pas tous — qui soient accessibles.

M. Frank Smith: Je pense...

Le président: La sonnerie commence à retentir, on nous appelle pour le vote. J'ai besoin du consentement unanime pour pouvoir poursuivre la discussion.

Est-ce que ça va sonner pendant 30 minutes?

M. Gerald Keddy: Je n'ai plus qu'une ou deux questions à poser.

M. Mike Wallace: Ça va sonner pendant 30 minutes, mais quand vous dites de « poursuivre la discussion », j'aimerais savoir pendant combien de temps?

M. Andrew Saxton: Laissons finir M. Keddy.

Le président: Vous voulez qu'on laisse M. Keddy finir?

M. Gerald Keddy: Je serai bref.

M. Mike Wallace: Je pense qu'on peut le laisser finir sa question, mais ensuite, il faudra y aller.

Le président: Vous proposez de le laisser finir sa question. Bien. Allez-y.

M. Frank Smith: Je pense que certaines lois provinciales vont avoir un impact... En fait, lorsque vous souffrez d'un handicap et que vous voulez aménager un bureau à la maison, dans plusieurs provinces, vous pouvez obtenir du financement pour installer une rampe d'accès, un ascenseur ou quoi que ce soit. Mais ce qui aura le plus d'impact, pour le secteur privé et notamment les petites entreprises, ce sont des lois comme la LAPH en Ontario et la nouvelle loi du Manitoba qui vont dans le même sens que la loi américaine sur les personnes handicapées, mais dans un contexte provincial. Ces lois auront un impact, car elles imposent certaines normes que devront respecter les entreprises en matière d'environnement bâti et de service à la clientèle.

M. Gerald Keddy: Bien. J'ai encore deux petites questions.

Le président: Un instant, je croyais qu'on s'était entendu pour lever la séance après la question et la réponse.

M. Mike Allen: C'est fini.

M. Andrew Saxton: La question n'est pas organique.

Le président: Je suis désolé.

M. Gerald Keddy: Nathan avait une question, moi j'en avais deux petites, et il me reste encore du temps.

Le président: Au nom du comité, je voudrais remercier tous les témoins qui ont comparu devant notre comité et qui ont répondu à nos questions.

Merci beaucoup. Encore une fois, nous avons eu un groupe de témoins très intéressant. Si vous avez d'autres détails à nous communiquer, faites-les parvenir à la greffière, qui les fera distribuer à tous les membres du comité.

Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>